

## UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

*Personne-ressource :*

Monsieur Jacques Viens  
Directeur de cabinet et vice-recteur adjoint  
Cabinet du recteur

Téléphone : 819-821-8280

Courriel : [jacques.viens@USherbrooke.ca](mailto:jacques.viens@USherbrooke.ca)

# UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

**ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019**

Rapport déposé conformément à l'article 4.1 de la  
*Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*



UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE

**Rectorat**

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Le 25 octobre 2019

Madame Debbie Gendron  
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires  
Secteur de l'enseignement supérieur  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
1035, rue De La Chevrotière, 18<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

**Objet : Rapports concernant l'année financière 2018-2019**

Madame la directrice,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, je vous transmets les rapports 2018-2019 suivants :

- les états financiers ;
- l'état du traitement des membres du personnel de direction;
- le rapport sur la performance comportant notamment;
  - le formulaire sur les indicateurs de performance;
  - la stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur;
  - l'usage de l'allocation spécifique dans le cadre du plan d'action numérique en Éducation et en enseignement supérieur;
  - le rapport du Pôle régional d'enseignement supérieur de l'Estrie.
- le rapport sur les perspectives de développement.

Suivant les directives reçues, un exemplaire papier des documents mentionnés ci-dessus est joint à la présente, de même qu'une copie en format PDF sur clé USB. Une seconde clé USB présente une copie des tableaux de l'état du traitement du personnel de direction en format Excel. Les 11 autres exemplaires requis seront transmis à la Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle, tel que demandé.

Confiant que les renseignements fournis dans ces différents rapports répondent aux exigences de la Loi, je vous prie de recevoir, Madame la directrice, mes salutations distinguées.

Le recteur,

Professeur Pierre Cossette, M.D., M.Sc., FRCPC

Documents joints

## **TABLE DES MATIÈRES**

- 1. États financiers 2018-2019**
- 2. État du traitement 2018-2019**
- 3. Rapport sur la performance 2018-2019**
- 4. Rapport sur les perspectives de développement**

## **1. États financier 2018-2019**

Université de Sherbrooke

**Système d'information financière des universités  
2018-2019**



Responsable des ressources financières

21-10-2019

Date

Éducation  
et Enseignement  
supérieur  
Québec 

**TABLE DES MATIÈRES**

	PAGE
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	1
ÉTAT DES PRODUITS	2
ÉTAT DES CHARGES	3
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	4
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	ANNEXE
ANNEXE 1 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	1
ANNEXE 2 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	2
ANNEXE 3 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	3
ANNEXE 4 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	4
<del>ANNEXE 5 : CONCILIATION SUBVENTION MELS</del>	5
<del>ANNEXE 6 : AJUSTEMENTS APPORTÉS À LA SUBVENTION MELS</del>	6
ANNEXE 7 : PRODUITS REPORTÉS	7
ANNEXE 8 : AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE	8
ANNEXE 9 : DÉTAIL AUTRES ACTIFS-PASSIFS	9
ANNEXE 10 : DÉTAIL AUTRES PRODUITS-CHARGES	10
ANNEXE 11 : REDRESSEMENTS DES SOLDES DE FONDS	11
ANNEXE 12 : AVANCES ET INTERFONDS	12
ANNEXE 12A : INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES VIREMENTS INTERFONDS	12A
ANNEXE 13 : ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	13
ANNEXE 14 : AVANTAGES SOCIAUX	14
ANNEXE 15 : DÉPENSES TERRAINS-BÂTIMENTS	15
ANNEXE 16 : DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS	16
ANNEXE 17 : SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL	17
ANNEXE 18 : FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES (FIO)	18
ANNEXE 19 : INFORMATION POUR L'ANALYSE DE LA CONDITIONNELLE	19
ANNEXE 20 : NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET AUX ANNEXES	20

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>Actif à court terme</b>										
1	Encaisse (001)	s/o	5 510 531	0	0	0	0		5 510 531	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0		\$	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	2 806	0	0		2 806	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	46 749 659	---	---	---	---		46 749 659	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	3 037 795	---	---	---	---		3 037 795	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	9 130 536	84 713 392	7 538 334	0	0		101 382 262	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	64 239	0	0	0	0		64 239	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	0	63 623 080	0	0	0	(63 623 080 )	(0)	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	8 974 463	56 652	0	0	0		9 031 115	10
11	Stocks (075)	s/o	571 678	0	---	0	0		571 678	11
<b>Total de l'actif court terme</b>			<b>74 038 901</b>	<b>148 393 124</b>	<b>7 541 140</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>(63 623 080)</b>	<b>166 350 085</b>	
<b>Actif à long terme</b>										
12	Frais reportés (080)	s/o	79 352	0	0	0	0		79 352	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	68 847 630	0	0		68 847 630	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	0	0		\$	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	1 100 711	0	2 203 229	0	0		3 303 940	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0		0	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	695 943 677	---	---		695 943 677	18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	0	---	---		\$	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	4 235 913	0	0	0	0		4 235 913	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>79 454 877 \$</b>	<b>148 393 124 \$</b>	<b>774 535 676 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(63 623 080) \$</b>	<b>938 760 596 \$</b>	<b>22</b>

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>PASSIF</b>										
<b>Passif à court terme</b>										
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	3 592 621	0	0		3 592 621	23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	14 829	0	30 000 000	0	0		30 014 829	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	145 575	0	0		145 575	25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	0	---	---	---	---			\$ 26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	27 371 026	0	---	0	0		27 371 026	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0	0			\$ 28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	31 057 877	209 414	2 633 152	0	0		33 900 443	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	9 914 958	0	---	---	0		9 914 958	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	65 000	0	88 730 329	0	0		88 795 329	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	58 205 486	0	5 417 594	0	0	(63 623 080)	0	\$ 33
<b>Total du passif à court terme</b>			<b>126 629 176</b>	<b>209 414</b>	<b>130 519 270</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>(63 623 080)</b>	<b>193 734 780</b>	
<b>Passif à long terme</b>										
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	1 080 083	0	395 422 339	0	0		396 502 422	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	148 183 709	196 262 336	---	---		344 446 046	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	569 066	0	0		569 066	39
40	<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>127 709 259 \$</b>	<b>148 393 124 \$</b>	<b>722 773 012 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(63 623 080) \$</b>	<b>935 252 314 \$</b>	<b>40</b>

**SOLDES DE FONDS**

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	34 912 915	0	0	0	0		34 912 915	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	0	0			\$ 42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(83 167 297)	---	---	---	---		(83 167 297)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	0	---			\$ 44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	0	---			\$ 45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	51 762 664	---	---		51 762 664	46
47	<b>TOTAL DES SOLDES DE FONDS</b>		<b>(48 254 382) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>51 762 664 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>3 508 282 \$</b>	<b>47</b>

48	<b>TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS</b>		<b>79 454 877 \$</b>	<b>148 393 124 \$</b>	<b>774 535 676 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(63 623 080) \$</b>	<b>938 760 596 \$</b>	<b>48</b>
----	---	--	----------------------	-----------------------	-----------------------	-------------	-------------	------------------------	-----------------------	-----------

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité (401)	s/o	45 885 674	---	---	---	---	45 885 674	1
2	Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	s/o	4 112 740	---	---	---	---	4 112 740	2
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	s/o	734 289	---	---	---	---	734 289	3
4	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	s/o	411 274	---	---	---	---	411 274	4
5	Cotisations des étudiants (455)	s/o	6 695 495	---	---	---	---	6 695 495	5
6	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o	10 303 792	---	---	---	---	10 303 792	6
7	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	4 559 971	---	---	---	---	4 559 971	7
<b>8</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS</b>		<b>72 703 236</b>					<b>72 703 236</b>	<b>8</b>
9	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	290 063 763	4 157 656	0	---	---	294 221 419	9
10	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	652 511	19 750 117	9 561 090	0	0	29 963 718	10
11	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	7 923 926	45 744 666	0	0	0	53 668 591	11
12	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	5 528 933	9 881 188	0	0	0	15 410 121	12
13	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	0	---	---	\$	13
	<b>Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:</b>								
14	Ministère (530)	s/o	---	---	17 100 790	---	---	17 100 790	14
15	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	0	---	---	\$	15
16	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	0	---	---	\$	16
17	Autres (533)	s/o	---	---	25 577 197	---	---	25 577 197	17
<b>18</b>	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>304 169 132</b>	<b>79 533 626</b>	<b>52 239 077</b>			<b>435 941 835</b>	<b>18</b>
19	Intérêts et dividendes (435)	s/o	587 710	0	0	0	0	587 710	19
20	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0	\$	20
21	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0	\$	21
22	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	0	7 504 097	0	0	0	7 504 097	22
23	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	906 403	66 088 141	0	0	0	66 994 544	23
24	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0	\$	24
25	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	48 130	---	---	48 130	25
26	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	6 015 352	---	---	---	---	6 015 352	26
27	Ventes externes (460)	s/o	33 485 971	5 289	0	---	0	33 491 260	27
28	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	18 768 598	0	0	0	0	18 768 598	28
<b>29</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS AUTRES</b>		<b>59 764 033</b>	<b>73 597 527</b>	<b>48 130</b>			<b>133 409 690</b>	<b>29</b>
<b>30</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>436 636 401 \$</b>	<b>153 131 153 \$</b>	<b>52 287 208 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>642 054 761 \$</b>	<b>30</b>

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	<b>Masses salariales</b>								
2	Direction	s/o	21 112 996	767 609	-	-	-	21 880 605	1
3	Gérance	s/o	1 430 109	0	-	-	-	1 430 109	2
4	Enseignants-chercheurs	s/o	100 041 371	40 950 274	-	-	-	140 991 644	3
5	Chargés de cours	s/o	37 746 709	661 074	-	-	-	38 407 783	4
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	6 491 284	17 708 840	-	-	-	24 200 124	5
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	3 927 669	6 369 748	-	-	0	10 297 417	6
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	44 494 815	2 257 782	-	-	0	46 752 597	7
9	Personnel de soutien technique	s/o	20 348 656	3 098 611	-	-	0	23 447 266	8
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	22 332 656	551 224	-	-	-	22 883 880	9
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	8 394 254	146 852	-	-	-	8 541 106	10
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	50 355 833	14 515 396	-	-	0	64 871 219	11
13	<b>TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX</b>		<b>316 676 342</b>	<b>87 027 409</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>403 703 751</b>	<b>13</b>
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	(3 890 500)	-	-	-	-	(3 890 500)	14
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	413 099	0	-	0	-	413 099	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	229 002	12 321	-	-	-	241 323	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	285 353	6 984 043	-	-	-	7 269 395	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	1 218 253	123 608	-	-	-	1 341 862	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	8 388 699	6 454 125	-	-	-	14 842 824	19
20	Bourses (735)	s/o	3 379 838	20 978 786	-	-	-	24 358 624	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	10 406 383	8 511 760	2 505 584	0	-	21 423 728	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	8 208 045	8 708 215	-	-	-	16 916 259	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	780 430	0	-	-	-	780 430	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	27 815 311	5 918 100	0	-	-	33 733 411	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	5 387 737	223 931	-	-	-	5 611 668	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	9 568 163	838 925	(0)	-	-	10 407 088	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	3 957 443	78 261	-	-	-	4 035 703	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	838 489	156 405	-	-	-	994 895	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	6 015 352	-	-	-	6 015 352	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0	\$	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	1 750 034	1 039 844	562 840	-	-	3 352 719	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	75 924	-	-	75 924	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	1 258 427	0	16 504 310	0	-	17 762 738	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	-	\$	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	0	-	-	\$	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	50 327 072	-	-	50 327 072	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	-	-	0	-	-	\$	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	6 601 809	60 067	2 286	0	0	6 664 162	38
39	<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES</b>		<b>86 596 014</b>	<b>66 103 744</b>	<b>69 978 017</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>222 677 774</b>	<b>39</b>
40	Ventes internes (878)	s/o	0	0	-	-	0	\$	40
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	0	0	0	0	0	\$	41
42	<b>TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES</b>		<b>86 596 014</b>	<b>66 103 744</b>	<b>69 978 017</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>222 677 774</b>	<b>42</b>
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0	\$	43
44	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>403 272 356 \$</b>	<b>153 131 153 \$</b>	<b>69 978 017 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>626 381 526 \$</b>	<b>44</b>
45	<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>		<b>33 364 045 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(17 690 809) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>15 673 236 \$</b>	<b>45</b>

Note 1 : Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(35 798 377 )		40 683 622				4 885 245	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11 0	0	0	0	0			2
3	Solde de fonds redressé	(35 798 377)	\$	40 683 622	\$	\$	\$	4 885 245	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3 436 636 401	153 131 153	52 287 208	0	0	0	642 054 761	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4 403 272 356	153 131 153	69 978 017	0	0	0	626 381 526	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	33 364 045	\$	(17 690 809)	\$	\$	\$	15 673 236	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages compl. de retraite	s/o (17 148 400 )	-	-	-	-		(17 148 400)	7
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o						\$	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o		98 201				98 201	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 0	0	28 671 650	0	0		28 671 650	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 28 671 650	0	0	0	0		28 671 650	11
12	Sous-total	(12 456 005)	\$	11 079 042	\$	\$	\$	(1 376 963)	12
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(48 254 382) \$	- \$	51 762 664 \$	- \$	- \$	- \$	3 508 282 \$	13

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université de Sherbrooke  
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Annexe 1

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Droits de scolarité (401)	45 885 674	---	---	---	---	0	---	---	45 885 674	1	
2	Montants forfaitaires réglés des étudiants étrangers (402)	---	---	---	4 112 740	---	---	---	---	4 112 740	2	
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	734 289	---	---	---	---	734 289	3	
4	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	---	---	---	411 274	---	---	---	---	411 274	4	
5	Cotisations des étudiants (455)	---	---	---	---	---	6 695 495	---	---	6 695 495	5	
6	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	1 713 612	0	28 952	8 505 166	(135 )	21 093	35 104	0	10 303 792	6	
7	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	2 630 188	0	72 694	34 609	0	1 813 736	0	8 744	4 559 971	7	
<b>8</b>	<b>Total des produits provenant des étudiants</b>	<b>50 229 474</b>	<b>\$ 101 646</b>	<b>13 798 079</b>	<b>(135)</b>	<b>1 834 829</b>	<b>6 730 599</b>	<b>8 744</b>	<b>\$ 72 703 236</b>	<b>8</b>		
9	Subventions du Ministère (515)	---	---	0	290 063 763	---	---	0	---	290 063 763	9	
10	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	323 140	0	0	108 797	(171 612 )	15 920	376 266	0	652 511	10	
11	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	21 600	0	0	7 569 560	0	244 766	88 000	0	7 923 926	11	
12	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	5 415 318	0	0	80 599	0	0	33 016	0	5 528 933	12	
<b>###</b>	<b>Total des subventions</b>	<b>5 760 058</b>	<b>\$</b>	<b>\$ 297 822 718</b>	<b>(171 612)</b>	<b>260 686</b>	<b>497 282</b>	<b>\$</b>	<b>\$ 304 169 132</b>	<b>###</b>		
14	Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	545 235	---	0	42 476	---	587 710	14	
15	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 15		
16	Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	0	---	0	0	0	\$ 16		
17	Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 17		
18	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	82 233	635 565	0	9 000	0	46 767	132 838	0	906 403	18	
19	Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 19		
20	Recouvrement des coûts indirects (465)	0	0	0	6 015 352	0	0	0	0	6 015 352	20	
21	Ventes externes (460)	1 558 049	2 024 432	720 253	2 081 553	1 323 655	4 003 323	7 425 708	14 348 998	33 485 971	21	
22	Autres produits (466, 470)	1 121 837	154 941	105 437	14 783 635	1 213 793	20 328	1 157 728	210 898	18 768 598	22	
<b>###</b>	<b>Total des produits autres</b>	<b>2 762 119</b>	<b>2 814 938</b>	<b>825 691</b>	<b>23 434 774</b>	<b>2 537 448</b>	<b>4 070 417</b>	<b>8 716 274</b>	<b>14 602 371</b>	<b>\$ 59 764 033</b>	<b>###</b>	
<b>###</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>58 751 651</b>	<b>\$ 2 814 938</b>	<b>\$ 927 336</b>	<b>\$ 335 055 571</b>	<b>\$ 2 365 701</b>	<b>\$ 6 165 932</b>	<b>\$ 15 944 156</b>	<b>\$ 14 611 115</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 436 636 401</b>	<b>###</b>

Université de Sherbrooke  
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Annexe 2

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Masses salariales										1	
2	Direction	10 472 428	16 850	1 964 207	6 092 948	1 142 210	314 278	908 367	201 708	21 112 996	2	
3	Gérance	83 695	0	90 712	0	1 048 708	0	175 489	31 506	1 430 109	3	
4	Enseignants-chercheurs	96 472 772	3 411 892	0	25 074	0	130 646	987	0	100 041 371	4	
5	Chargés de cours	37 652 959	79 223	0	3 645	0	10 882	0	0	37 746 709	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	3 693 359	2 121 502	602	250 820	8	417 335	7 614	44	6 491 284	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	1 567 403	812 988	109 751	399 603	47 530	33 772	943 076	13 546	3 927 669	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	22 247 207	869 976	6 348 401	9 654 868	839 836	1 419 555	2 935 810	179 163	44 494 815	8	
9	Personnel de soutien technique	7 491 548	474 227	6 680 534	2 354 680	2 290 000	110 990	868 880	77 797	20 348 656	9	
10	Personnel de soutien de bureau	13 015 546	187 481	1 493 258	4 911 463	443 485	820 758	1 201 251	259 414	22 332 656	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	908 783	25 195	142 709	80 465	6 040 460	0	1 096 036	100 605	8 394 254	11	
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	34 429 251	1 579 814	3 504 682	6 063 199	2 482 338	604 773	1 506 892	184 875	50 355 823	12	
###	<b>Total des masses salariales et des avantages sociaux</b>	<b>228 034 951</b>	<b>9 579 150</b>	<b>20 334 856</b>	<b>29 836 764</b>	<b>14 334 576</b>	<b>3 862 988</b>	<b>9 644 402</b>	<b>1 048 656</b>	<b>\$ 316 676 342</b>	<b>###</b>	
14	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	(3 890 500 )	(3 890 500)	14	
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages	128 703	31 390	119 176	41 655	63 339	17	6 013	22 806	413 099	15	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	228 809	76	0	0	117	0	0	0	229 002	16	
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	58 432	226 913	0	3	0	0	4	0	285 353	17	
18	Formation et perfectionnement (710)	665 351	8 399	151 290	245 892	10 585	56 822	81 561	(1 647 )	1 218 253	18	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	4 474 306	764 571	60 943	405 924	45 258	486 797	2 130 926	19 974	8 388 699	19	
20	Bourses (735)	520 842	2 485 811	0	300 219	0	30 547	14 519	27 900	3 379 838	20	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	3 649 558	1 217 899	283 892	1 257 069	16 341	48 046	449 905	3 483 675	10 406 383	21	
22	Fournitures et matériel (745)	1 793 528	1 202 820	1 773 804	890 538	1 614 171	209 208	667 180	56 794	8 208 045	22	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	203 301	0	6 409	60	389	323 283	236 588	10 399	780 430	23	
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	7 007 487	1 136 961	2 491 057	4 407 883	5 921 444	1 669 042	4 160 477	1 020 960	27 815 311	24	
25	Volumes et périodiques (750)	168 762	42 406	5 082 957	8 578	2 350	75 072	7 611	0	5 387 737	25	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	308 357	217 972	15 608	15 877	8 654 487	(231 )	132 193	223 900	9 568 163	26	
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	189 216	4 088	19 685	23 111	3 433 446	218 119	69 778	0	3 957 443	27	
28	Location-exploitation (830)	161 492	10 837	22 727	378 828	152 291	37 424	65 862	9 028	838 489	28	
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29	
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	878 791	68 777	403 856	129 366	142 950	14 008	63 977	48 309	1 750 034	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	11 154	27	7 478	891 428	269	84 941	246 749	16 380	1 258 427	32	
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33	
34	Autres charges (860, 870)	127 697	208 132	1 569	1 606 020	134 273	681 705	22 309	3 820 104	6 601 809	34	
###	<b>Total des charges autres</b>	<b>20 575 785</b>	<b>7 627 078</b>	<b>10 440 453</b>	<b>10 602 452</b>	<b>20 191 709</b>	<b>3 934 800</b>	<b>8 355 654</b>	<b>8 758 582</b>	<b>(3 890 500)</b>	<b>86 596 014</b>	<b>###</b>
36	Virements interfonctions (877)	443 152	74 620	(188 361 )	(188 721 )	(4 724 839 )	201 633	1 666 449	2 716 067	0	36	
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37	
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38	
###	<b>Total avant éléments extraordinaires</b>	<b>249 053 889</b>	<b>17 280 848</b>	<b>30 586 948</b>	<b>40 250 495</b>	<b>29 801 446</b>	<b>7 999 421</b>	<b>19 666 505</b>	<b>12 523 304</b>	<b>(3 890 500)</b>	<b>403 272 356</b>	<b>###</b>
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40	
####	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>249 053 889 \$</b>	<b>17 280 848 \$</b>	<b>30 586 948 \$</b>	<b>40 250 495 \$</b>	<b>29 801 446 \$</b>	<b>7 999 421 \$</b>	<b>19 666 505 \$</b>	<b>12 523 304 \$</b>	<b>(3 890 500) \$</b>	<b>403 272 356 \$</b>	<b>####</b>

Université de Sherbrooke  
Produits par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Annexe 3

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Subvention du Ministère (515)	2 458 630	0	1 740	0	0	82 694	1 614 593	0	4 157 656	1
2	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	1 518 454	17 454 641	0	58 729	0	718 292	0	0	19 750 117	2
3	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	48 630	45 575 784	0	0	0	120 252	0	0	45 744 666	3
4	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	6 040	9 848 919	0	0	0	26 229	0	0	9 881 188	4
<b>5</b>	<b>Total des subventions</b>	<b>4 031 754</b>	<b>72 879 344</b>	<b>1 740</b>	<b>58 729</b>	<b>\$ 947 467</b>	<b>1 614 593</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>79 533 626</b>	<b>5</b>
6	Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	6
7	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	7
8	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	8
9	Produits provenant d'une fondation (446)	555 790	4 646 322	0	0	1 088 016	1 213 968	0	0	7 504 097	9
10	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	42 532 664	22 935 196	0	0	503 311	116 971	0	0	66 088 141	10
11	Gains sur vente de placements (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	11
12	Ventes externes (460)	0	5 289	0	0	0	0	0	0	5 289	12
13	Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	13
<b>14</b>	<b>Total des produits autres</b>	<b>43 088 454</b>	<b>27 586 807</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$ 1 591 327</b>	<b>1 330 939</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>73 597 527</b>	<b>###</b>
<b>###</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>47 120 208 \$</b>	<b>100 466 151 \$</b>	<b>1 740 \$</b>	<b>58 729 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2 538 794 \$</b>	<b>2 945 532 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>153 131 153 \$ ###</b>

Université de Sherbrooke  
Charges par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Masses salariales										1
2	Direction	53 113	606 379	0	0	108 117	0	0		767 609	2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0		\$	3
4	Enseignants-chercheurs	32 729 524	7 990 773	0	0	229 977	0	0		40 950 274	4
5	Chargés de cours	288 884	372 190	0	0	0	0	0		661 074	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	572 752	16 975 521	0	34 486	106 902	19 179	0		17 708 840	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	563 740	5 246 913	1 740	0	353 193	204 162	0		6 369 748	7
8	Personnel professionnel non enseignant	845 471	945 642	0	35 033	61 393	370 243	0		2 257 782	8
9	Personnel de soutien technique	66 258	3 038 936	0	0	(6 583)	0	0		3 098 611	9
10	Personnel de soutien de bureau	121 173	316 909	0	0	27 454	85 688	0		551 224	10
11	Personnel de métier et ouvrier	0	146 852	0	0	0	0	0		146 852	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	7 579 113	6 730 802	0	13 700	89 761	102 020	0		14 515 396	12
13	<b>Total des masses salariales et des avantages sociaux</b>	<b>42 820 027</b>	<b>42 370 918</b>	<b>1 740</b>	<b>83 220</b>	<b>\$ 970 213</b>	<b>781 292</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>87 027 409</b>	<b>###</b>
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0		\$	14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	12 321	0	0	0	0	0	0		12 321	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	44 664	6 939 311	0	0	0	68	0		6 984 043	16
17	Formation et perfectionnement (710)	110 755	4 899	0	0	0	7 955	0		123 608	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	1 174 095	4 803 529	0	461	450 567	25 473	0		6 454 125	18
19	Bourses (735)	1 240 658	17 756 767	0	0	20 559	1 960 803	0		20 978 786	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	208 030	7 670 548	0	0	558 592	74 591	0		8 511 760	20
21	Fournitures et matériel (745)	373 212	8 289 953	0	1 683	(6 357)	49 723	0		8 708 215	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0		\$	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	768 186	4 736 691	0	0	391 905	21 318	0		5 918 100	23
24	Volumes et périodiques (750)	113 924	109 773	0	0	233	0	0		223 931	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	11 866	793 835	0	0	33 224	0	0		838 925	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	22 678	53 768	0	0	1 814	0	0		78 261	26
27	Location exploitation (830)	1 845	153 586	0	0	465	510	0		156 405	27
28	Transfert de coûts indirects (865)	58 045	5 912 967	0	0	44 340	0	0		6 015 352	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0		\$	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	97 335	849 106	0	366	69 240	23 798	0		1 039 844	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0		\$	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	0	0	0	0		\$	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0		\$	33
34	Autres charges (860, 870)	60 067	0	0	0	0	0	0		60 067	34
35	<b>Total des charges autres</b>	<b>4 297 681</b>	<b>58 074 733</b>	<b>\$</b>	<b>2 509</b>	<b>\$ 1 564 581</b>	<b>2 164 240</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>66 103 744</b>	<b>###</b>
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0		\$	36
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0		\$	37
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0		\$	38
39	<b>Total avant éléments extraordinaires</b>	<b>4 297 681</b>	<b>58 074 733</b>	<b>\$</b>	<b>2 509</b>	<b>\$ 1 564 581</b>	<b>2 164 240</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>66 103 744</b>	<b>###</b>
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0		\$	40
###	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>47 117 708 \$</b>	<b>100 445 651 \$</b>	<b>1 740 \$</b>	<b>85 729 \$</b>	<b>- \$ 2 534 794 \$</b>	<b>2 945 532 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>153 131 153 \$</b>	<b>###</b>

## **2. État du traitement 2018-2019**



## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 500  
455, rue King Ouest  
Sherbrooke (Québec) J1H 6G4

T 819 822-4000  
Sans frais : 1 800 567-6958

Aux membres du conseil d'administration de  
Université de Sherbrooke

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement (ci-après « l'état du traitement ») de Université de Sherbrooke (ci-après « l'université ») pour l'exercice terminé le 30 avril 2019.

À notre avis, l'état du traitement ci-joint a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2018-2019*.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2018-2019*. L'état du traitement a été préparé afin de permettre à l'université de répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'université et au ministère

de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement**

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2018-2019*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'université.

### **Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'université;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Sherbrooke  
Le 10 octobre 2019

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A125487

**Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke**

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION**

**ÉTAT DU TRAITEMENT 2018-2019  
DU PERSONNEL DE DIRECTION  
DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES**

**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Secteur des politiques et des relations du travail dans les réseaux  
Juillet 2019**

ÉTABLISSEMENT : Université de Sherbrooke

TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)			
				Salaire de base	Autres éléments du traitement	Indemnité de départ exercée <sup>(1)</sup>	Montant reçu d'une fondation ou d'une personne morale
Cossette, Pierre	Recteur	12		320 490,00 \$	1 949,19 \$		
Perreault, Jean-Pierre	Vice-recteur à la recherche & aux études supérieures	12		235 203,00 \$	1 949,19 \$		
Rémillard, Denyse	Vice-rectrice à l'administration & au développement durable	12		201 796,00 \$	1 060,29 \$		
Aimez, Vincent	Vice-recteur à la valorisation & aux partenariats	12		216 796,00 \$	2 371,50 \$		
Goulet, Jean	Vice-recteur ressources humaines & relations internationales	12		201 796,00 \$	1 503,31 \$		
Hudon, Christine	Vice-rectrice aux études	12		201 796,00 \$	1 949,19 \$		
Lemelin, Jean-Pascal	Vice-recteur adjoint	12		157 399,00 \$	1 908,09 \$		
Viens, Jacques	Vice-recteur adjoint	12		157 399,00 \$	1 243,86 \$		
Myette, France	Vice-rectrice adjointe	12		157 399,00 \$	186,88 \$		
Gaudreault, Pierre-Richard	Vice-recteur associé & directeur général	12		165 305,00 \$	1 949,19 \$		
Godbout, Elaine	Vice-rectrice adjointe	7		157 399,00 \$	2 463,71 \$		
Faucher, Jocelyne	Secrétaire générale & vice-rectrice à la vie étudiante	12		262 375,00 \$	1 060,29 \$		
Brochu, Frédéric	Secrétaire général adjoint	12		157 399,00 \$	1 019,19 \$		
Dionne, Isabelle	Doyenne de la faculté des sciences de l'activité physique	12		166 435,00 \$	2 333,93 \$		
Coderre, François	Doyen École de gestion	12		186 642,00 \$	3 871,50 \$		
Dorion, Dominique	Doyen de la Faculté de médecine & des sciences de la santé (FMSS)	12		215 532,00 \$	1 934,75 \$		
Doucet, Patrik	Doyen de la Faculté de génie	12		178 589,00 \$	1 927,75 \$		
Audet, Thérèse	Doyenne de la Faculté des lettres & sciences humaines (FLSH)	1		176 937,00 \$	79,51 \$		
Lessard, Anick	Doyenne de la Faculté des lettres & sciences humaines (FLSH)	11		178 493,00 \$	966,15 \$		
Jandl, Serge	Doyen de la Faculté des sciences	1		176 821,00 \$	160,90 \$	176 821,00 \$	
Beaulieu, Carole	Doyenne de la Faculté des sciences	11		178 589,00 \$	946,76 \$		
Lebel-Grenier, Sébastien	Doyen de la Faculté de droit	12		172 751,00 \$	3 135,62 \$		
Striganuk, Serge	Doyen de la Faculté d'éducation	12		166 913,00 \$	891,86 \$		

<sup>(1)</sup> La valeur pécuniaire de l'indemnité de départ et de l'indemnité de transition exercées d'un membre du personnel de direction supérieure. Toutefois, la valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2018-2019 doit apparaître en note complémentaire à l'état du traitement.

## ÉTABLISSEMENT : Université de Sherbrooke

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie <sup>(2)</sup>	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base <sup>(3) (4)</sup>	Autres éléments du traitement <sup>(5) (6)</sup>
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1) <sup>(1)</sup>	91,36	Le plus élevé	184 877	37 644
		Moyenne	145 958	6 372
		Le moins élevé	104 691	55
Personnel de direction des services	13,77	Le plus élevé	150 135	2 915
		Moyenne	146 353	1 783
		Le moins élevé	133 630	32
Personnel de gérance des emplois de soutien	107,19	Le plus élevé	164 368	97 267
		Moyenne	110 474	4 760
		Le moins élevé	82 940	0

<sup>(1)</sup> Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au Tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

<sup>(2)</sup> Effectif total de la catégorie en équivalence au temps plein (EETP).

<sup>(3)</sup> Le salaire de base moyen correspond à la somme des salaires de base réellement versés durant l'année 2018-2019 divisée par l'effectif total de la catégorie de personnel correspondante.

<sup>(4)</sup> Concernant la colonne relative au salaire de base, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" réfèrent aux salaires officiels le plus élevé et le moins élevé qui étaient en vigueur le 30 avril 2019.

<sup>(5)</sup> La valeur moyenne des autres éléments du traitement correspond à la somme de la valeur des bénéfices imposables accordés ou des montants versés ou gagnés durant l'année 2018-2019 divisée par l'effectif total de la catégorie de personnel correspondante.

<sup>(6)</sup> Concernant la colonne relative aux autres éléments du traitement, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" réfèrent toujours à des éléments du traitement versés durant l'année 2018-2019.

ÉTABLISSEMENT : Université de Sherbrooke

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés

1<sup>re</sup> partie : Personnel de direction supérieure

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Allocations et frais remboursés	
		Nombre de mois dans la fonction	Valeur (en \$)
Cossette, Pierre	Recteur	12	4 242
Perreault, Jean-Pierre	Vice-recteur à la recherche & aux études supérieures	12	1 959
Rémillard, Denyse	Vice-rectrice à l'administration & au développement durable	12	9 728
Aimez, Vincent	Vice-recteur à la valorisation & aux partenariats	12	10 111
Goulet, Jean	Vice-recteur ressources humaines & relations internationales	12	10 562
Hudon, Christine	Vice-rectrice aux études	12	1 762
Lemelin, Jean-Pascal	Vice-recteur adjoint	12	15 121
Viens, Jacques	Vice-recteur adjoint	12	1 058
Myette, France	Vice-rectrice adjointe	12	344
Gaudreault, Pierre-Richard	Vice-recteur associé & directeur général	12	31
Godbout, Elaine	Vice-rectrice adjointe	7	
Faucher, Jocelyne	Secrétaire générale & vice-rectrice à la vie étudiante	12	1 820
Brochu, Frédéric	Secrétaire général adjoint	12	497
Dionne, Isabelle	Doyenne de la faculté des sciences de l'activité physique	12	3 010
Coderre, François	Doyen École de gestion	12	3 185
Dorion, Dominique	Doyen de la Faculté de médecine & des sciences de la santé (FMSS)	12	9 830
Doucet, Patrik	Doyen de la Faculté de génie	12	12 688
Audet, Thérèse	Doyenne de la Faculté des lettres & sciences humaines (FLSH)	1	
Lessard, Anick	Doyenne de la Faculté des lettres & sciences humaines (FLSH)	11	1 778
Jandi, Serge	Doyen de la Faculté des sciences	1	673
Beaulieu, Carole	Doyenne de la Faculté des sciences	11	6 892
Lebel-Grenier, Sébastien	Doyen de la Faculté de droit	12	5 661
Striganuk, Serge	Doyen de la Faculté d'éducation	12	9 865

2<sup>e</sup> partie : Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement <sup>(1)</sup>	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 <sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1) <sup>(2)</sup>	90	Le plus élevé	24 466
		Moyenne <sup>(1)</sup>	3 592
		Le moins élevé	11
Personnel de direction des services	16	Le plus élevé	21 231
		Moyenne <sup>(1)</sup>	4 137
		Le moins élevé	36
Personnel de gérance des emplois de soutien	114	Le plus élevé	20 933
		Moyenne <sup>(1)</sup>	2 203
		Le moins élevé	0

<sup>(1)</sup> La valeur moyenne des allocations et des frais remboursés correspond à la somme des frais remboursés et des allocations versées aux personnes exerçant les fonctions visées durant l'année 2018-2019 divisée par l'effectif concerné par une allocation ou un remboursement de dépenses de la catégorie de personnel correspondante, que cette allocation ou ce remboursement ait été versé aux personnes visées ou versé directement par l'université à un fournisseur de services.

<sup>(2)</sup> Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du Tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.

**Renseignements additionnels selon l'article 3.3.2 et 3.4 de la Loi sur les établissements d'enseignement  
de niveau universitaire – Indemnités de transition et indemnités de départ**

**Année 2018-2019**

Personnel en poste durant l'année financière et au début de la prochaine année financière

Poste	Titulaire	Date de fin de mandat	Indemnités si titulaire reste à UdeS	Référence	Indemnités si titulaire quitte l'UdeS
Recteur	Cossette, Pierre	22.05.31	181 525\$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-rectrice aux études	Hudon, Christine	22.05.31	58 694\$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-rectrice a l'administration & au développement durable	Rémillard, Denyse	22.05.31	60 310\$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-recteur à la valorisation & aux partenariats	Aimez, Vincent	22.05.31	88 309\$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-recteur ressources humaines & relations internationales	Goulet, Jean	22.05.31	55 406\$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	201 796 \$
Vice-recteur à la recherche & aux études supérieures	Perreault, Jean-Pierre	22.05.31	91 432 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	235 203 \$
Secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante	Faucher, Jocelyne	22.05.31	118 604 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	262 375 \$
Doyen FMSS	Dorion, Dominique	21.06.30	71 761\$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	215 532 \$
Doyenne F.L.S.H.	Lessard, Anick	22.05.31	35 391 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyenne F.L.S.H.	Audet, Thérèse	18.05.31	31 996\$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	176 937\$
Doyen École de gestion	Coderre, François	21.05.31	32 752 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	186 642 \$
Doyenne FASAP	Dionne, Isabelle	22.07.15	17 116 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté de droit	Lebel-Grenier, Sébastien	19.06.30	36 490 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyenne Faculté des sciences	Beaulieu, Carole	22.05.31	32 199 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	178 589 \$
Doyen Faculté de génie	Doucet, Patrick	21.05.31	33 883 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté d'éducation	Striganuk, Serge	21.05.31	37 239 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	166 913 \$
Vice-rectrice adjointe	Myette, France		7 264 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	
Vice-recteur adjoint	Lemelin, Jean-Pascal	22.05.31	37 554 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-rectrice adjointe	Godbout, Éline		7 264 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	
Vice-recteur associé et Directeur général	Gaudreault, Pierre-Richard		15 170 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	165 305 \$
Vice-recteur adjoint	Viens, Jacques		Note 1	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	157 399 \$
Secrétaire général adjoint	Frédéric Brochu		37 539 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	157 399 \$

Note 1 : Présentement, aucun écrit ne nous permet de savoir quel sera son poste à la fin de son mandat.

**Note complémentaire à l'état des traitements**

Ce tableau comprend les montants d'indemnités de départ qui seront acquis lors de la fin du mandat en cours.

**Note :** Les calculs d'indemnités sont basés sur les échelles de salaire et les échelons actuellement en vigueur.

**SAR :** Correspond au supplément administratif résiduel prévu au règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres de l'Université.

**SABB :** Réfère au congé sabbatique des cadres.

## RÈGLEMENT 2575-028

<b>TITRE :</b>	<b>Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat</b>		
<b>ADOPTION :</b>	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2018-10-22-12
<b>MODIFICATION :</b>	Conseil d'administration	Résolution :	
<b>ENTRÉE EN VIGUEUR :</b>	Le 22 octobre 2018		

### TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET .....	1
2. CHAMP D'APPLICATION .....	1
3. DÉFINITIONS .....	2
4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES.....	2
5. CONTRAT .....	2
6. PROMOTION.....	2
7. SÉCURITÉ D'EMPLOI.....	3
8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION .....	3
9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION .....	5
10. CONDITIONS DE RETRAITE .....	6
11. RESPONSABILITÉ CIVILE .....	7
12. CUMUL DE FONCTIONS.....	7
13. DÉCLARATION ANNUELLE ET CADRE DE RÉMUNÉRATION .....	7
14. RESPONSABILITÉ.....	7
15. ENTRÉE EN VIGUEUR.....	7
ANNEXE 1.....	8
ANNEXE 2.....	9

#### 1. OBJET

Le présent règlement détermine les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat, avant et après le 1<sup>er</sup> mai 2018, applicables pendant et après l'exercice de leur fonction.

#### 2. CHAMP D'APPLICATION

Les personnes visées par les dispositions du présent règlement sont les suivantes :

- la rectrice ou le recteur;

- la rectrice adjointe ou le recteur adjoint;
- les vice-rectrices et les vice-recteurs;
- la secrétaire générale ou le secrétaire général;
- les vice-rectrices adjointes et les vice-recteurs adjoints;
- la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint;
- toute autre personne qui occupe une fonction de rang équivalent.

### 3. DÉFINITIONS

- 3.1 Comité des ressources humaines** : le comité des ressources humaines du conseil d'administration de l'Université.
- 3.2 Fonction** : aux fins des présentes, une fonction consiste en l'exercice d'une des fonctions énumérées à l'article 2 ou de plusieurs d'entre elles exercées consécutivement.
- 3.3 Frais de fonction** : les frais nécessaires à l'exercice d'une fonction et définis dans la *Directive relative aux frais de représentation et de réunion* (Directive 2600-017).

### 4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

Le mode de nomination ainsi que les responsabilités inhérentes à la fonction :

- pour le personnel de direction du Rectorat, à l'exception des vice-rectrices adjointes et des vice-recteurs adjoints, de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint, sont décrits dans les *Statuts de l'Université de Sherbrooke*;
- pour les vice-rectrices adjointes et les vice-recteurs adjoints, la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint, sont établis par le conseil d'administration.

### 5. CONTRAT

Un contrat est établi avec la personne pour occuper une des fonctions énumérées à l'article 2, ce contrat permettant d'établir, s'il y a lieu, des conditions particulières pendant ou après l'exercice de la fonction.

### 6. PROMOTION

Lorsque la personne titulaire a le statut de professeure ou de professeur, celle-ci peut se voir accorder, pendant l'exercice de sa fonction, la promotion à un autre rang universitaire selon la procédure suivante :

- la personne titulaire transmet directement son dossier dûment complété à la rectrice ou au recteur;
- le dossier est présenté au comité de direction de l'Université pour décision. Cette décision est sans appel et le rang octroyé, le cas échéant, entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin suivant la décision.

## **7. SÉCURITÉ D'EMPLOI**

La personne embauchée pour occuper l'une des fonctions énumérées à l'article 2 se voit accorder la permanence dans le poste que lui offre l'Université après avoir complété un mandat d'une durée minimale de cinq (5) ans, sauf si autrement prévu au contrat établi entre l'Université et la personne embauchée.

## **8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION**

### **8.1 Dans le cas de la rectrice ou du recteur en fonction avant le 1<sup>er</sup> mai 2018, la personne titulaire reçoit :**

- 8.1.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe 1;
- 8.1.2 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la présidente ou le président du conseil d'administration après consultation auprès d'au moins deux membres du comité des ressources humaines choisis par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.1.3 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de douze mille dollars (12 000 \$) annuellement, approuvé par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.1.4 un montant annuel déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

### **8.2 Dans le cas de la rectrice ou du recteur, lors de sa nomination, du renouvellement ou de la prolongation de son mandat après le 1<sup>er</sup> mai 2018, la personne titulaire reçoit :**

- 8.2.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe 2;
- 8.2.2 le remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions, sur présentation de pièces justificatives, mais sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 4 830 \$.
- 8.2.3 un montant annuel déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

### **8.3 Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, des vice-rectrices et vice-recteurs et de la secrétaire générale ou du secrétaire général en fonction avant le 1<sup>er</sup> mai 2018, la personne titulaire reçoit :**

- 8.3.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe 1;
- 8.3.2 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.3.3 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de six mille dollars (6 000 \$) annuellement. Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, le remboursement doit être approuvé par la rectrice ou le recteur; dans les autres cas, il doit être approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;

8.3.4 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

**8.4 Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, des vice-rectrices et vice-recteurs et de la secrétaire générale ou du secrétaire général, lors de leur nomination, de leur renouvellement ou de leur prolongation de mandat après le 1<sup>er</sup> mai 2018, la personne titulaire reçoit :**

8.4.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe 2;

8.4.2 le remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions, sur présentation de pièces justificatives, mais sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 4 830 \$;

8.4.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

**8.5 Dans le cas des vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints et de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint en fonction avant le 1<sup>er</sup> mai 2018, la personne titulaire reçoit :**

8.5.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe 1;

8.5.2 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

8.5.3 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2 000 \$) annuellement approuvés par la personne supérieure immédiate;

8.5.4 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

**8.6 Dans le cas des vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints et de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint, lors de leur nomination, de leur renouvellement ou de leur prolongation de mandat après le 1<sup>er</sup> mai 2018, la personne titulaire reçoit :**

8.6.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe 2;

8.6.2 le remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions, sur présentation de pièces justificatives, mais sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2 000 \$) annuellement approuvés par la personne supérieure immédiate;

- 8.6.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

## 9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION

Après l'exercice de sa fonction, la personne titulaire bénéficie des conditions énumérées ci-après. D'autres conditions peuvent être déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

### 9.1 Si la personne titulaire a le statut de professeure ou professeur et qu'elle désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professeure ou professeur :

- 9.1.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe de professeures et professeurs et, prioritairement, au département auquel elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.1.2 elle reçoit le traitement annuel auquel elle aurait droit pour l'année en cours si elle était demeurée dans le groupe des professeures et professeurs;
- 9.1.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction du Rectorat et son traitement dans sa nouvelle fonction;
- 9.1.4 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, elle obtient un congé de perfectionnement d'une durée d'un an, à la condition de ne pas avoir bénéficié d'un congé de perfectionnement depuis au moins six ans à titre de membre du personnel de direction du Rectorat ou de professeure ou professeur.

Si elle a bénéficié d'un congé depuis moins de six ans à titre de membre du personnel de direction du Rectorat ou de professeure ou professeur à la fin de son mandat de membre du personnel de direction du Rectorat et qu'elle souhaite prendre son congé à ce moment-là, elle peut bénéficier d'un congé de perfectionnement au prorata, à raison d'un trimestre de congé pour chaque période de deux années d'emploi depuis le dernier congé d'un trimestre ou plus.

Les années de service à titre de membre du personnel de direction du Rectorat pour bénéficier d'un congé de perfectionnement ne peuvent être cumulées en double pour permettre également un congé à titre de professeure ou professeur. Ce congé peut être accordé sur décision de la rectrice ou du recteur pour une ou des périodes prises à l'intérieur d'un délai de trois ans à compter de la fin de l'exercice de sa fonction. Durant ce congé, les conditions suivantes s'appliquent :

- elle reçoit une allocation de perfectionnement dont le montant est déterminé par la rectrice ou le recteur – les frais de déplacement sont les mêmes que ceux prévus dans la convention collective ou le protocole qui couvre ses conditions de travail;
- dans les trois mois qui suivent la fin de son congé de perfectionnement, elle doit transmettre à la rectrice ou au recteur un rapport détaillé concernant le déroulement de son congé – elle s'engage à poursuivre la réalisation du projet accepté et à demeurer à l'emploi de l'Université pour une période d'au moins un an selon le régime d'emploi qu'elle avait avant le congé de perfectionnement. Si elle quitte avant d'avoir rempli ledit engagement pour des raisons autres que le décès ou l'invalidité permanente, elle doit rembourser les sommes qu'elle a

reçues de l'Université au prorata du temps qu'il lui reste à remettre, ou toute autre somme déterminée par la rectrice ou le recteur après consultation de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

- 9.1.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle bénéficie des conditions prévues aux articles 9.1.3 et 9.1.4 au prorata du temps où elle a exercé cette fonction, étant entendu que quatre ans d'exercice de la fonction équivalent à douze mois des bénéfices prévus. Elle peut obtenir d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

## **9.2 Si la personne titulaire désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professionnelle ou professionnel ou de cadre :**

- 9.2.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe du personnel administratif et professionnel ou au groupe des cadres de l'Université et, prioritairement, à l'unité administrative à laquelle elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.2.2 elle reçoit le traitement de son nouveau poste;
- 9.2.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction du Rectorat et son traitement comme professionnelle ou professionnel ou comme cadre, au moment de sa réintégration;
- 9.2.4 elle peut bénéficier, au besoin, d'un programme de perfectionnement d'une durée maximale de six mois en vue de lui permettre, compte tenu de ses qualifications, d'occuper un poste compatible avec sa formation et son expérience. Le programme de perfectionnement doit être approuvé préalablement par le comité de direction de l'Université;
- 9.2.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

## **10. CONDITIONS DE RETRAITE**

- 10.1 À la condition d'avoir exercé sa fonction durant au moins quatre ans et d'être âgée d'au moins 55 ans à la date de son départ, la personne titulaire qui prend sa retraite dès la fin de l'exercice de sa fonction a droit à compter de douze (12) ans d'ancienneté, sous forme d'un montant forfaitaire, à une allocation de retraite d'un montant équivalant à une année de son traitement annuel comme membre du personnel de direction du Rectorat reçu lors de la dernière année d'exercice de la fonction.

L'allocation de retraite est versée au moment du départ ou selon les modalités convenues entre l'Université et la personne titulaire.

- 10.2 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans, qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction obtient la même allocation si elle a exercé sa fonction pendant au moins quatre ans.
- 10.3 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans, qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction et qui a occupé sa fonction durant moins de quatre ans obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines, si elle est entrée en fonction avant le 1<sup>er</sup> mai 2018.

## **11. RESPONSABILITÉ CIVILE**

L'Université s'engage à prendre fait et cause pour chacune des personnes visées par les dispositions du présent règlement si sa responsabilité civile est engagée par le fait normal de ses fonctions. À cet égard, l'Université convient de n'exercer aucune réclamation contre elle, à moins d'une faute lourde de sa part dont la preuve incombe à l'Université.

## **12. CUMUL DE FONCTIONS**

Le cumul de fonctions, sauf si autrement spécifié, ne peut en aucun cas avoir pour effet d'augmenter la rémunération ou d'obtenir des avantages dans le cadre du présent règlement.

## **13. DÉCLARATION ANNUELLE ET CADRE DE RÉMUNÉRATION**

Le conseil d'administration exige de chaque membre du personnel de direction du Rectorat qu'il lui remette une déclaration annuelle dans laquelle ce membre fait état de l'existence ou non ainsi que de la valeur pécuniaire, le cas échéant, de montants ou avantages :

- reçus d'une fondation ou d'une personne morale qui sollicite du public le versement de sommes ou de dons pour le soutien financier de l'Université;
- reçus d'une personne morale pour laquelle il occupe toute fonction ou agit à quelque titre que ce soit, lorsque cette personne morale exerce ses activités principalement au sein de l'Université ou dans le cadre de la mission de l'Université.

Le conseil d'administration d'un établissement doit faciliter l'évaluation des coûts et le suivi par le Ministère de l'application de son cadre de rémunération.

Pour un motif exceptionnel, le conseil d'administration d'un établissement peut demander à la ministre que son cadre de rémunération puisse prévoir un ajustement, une dérogation ou une application différente à l'égard d'une condition d'encadrement de la rémunération prévue au présent règlement.

## **14. RESPONSABILITÉ**

Le membre du comité de direction de l'Université de qui relève le Service des ressources humaines est responsable de l'application, de la diffusion et de la mise à jour du présent règlement.

## **15. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement a été adopté par le conseil d'administration le 22 octobre 2018 et est entré en vigueur à cette date.

## ANNEXE 1

### Personnel de direction du Rectorat en fonction avant le 1<sup>er</sup> mai 2018

#### Traitement annuel<sup>1</sup>

#### En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2017

Fonction	Traitement annuel
Rectrice/Recteur	276 261 \$
Rectrice adjointe/Recteur adjoint	228 901 \$
Secrétaire générale ou secrétaire général, vice-rectrice ou vice-recteur	197 331 \$
Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint, secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint	153 917 \$

---

<sup>1</sup> Les montants inscrits dans la présente annexe sont indexés de la façon suivante :

2017-2018 : 4% (déjà intégré à la table salariale du 1<sup>er</sup> avril 2017)

2018-2019 : 1,25% au 1<sup>er</sup> avril 2018

2019-2020 : 1,0% au 1<sup>er</sup> avril 2019

À compter de 2020, les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

## ANNEXE 2

### Personnel de direction du Rectorat nommé, renouvelé ou prolongé après le 1<sup>er</sup> mai 2018

#### Traitement annuel<sup>2</sup>

#### En vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2018

<b>Fonction</b>	<b>Traitement annuel minimum</b>	<b>Traitement annuel maximum</b>
Rectrice/Recteur	279 714 \$	317 317 \$
Rectrice adjointe/Recteur adjoint	231 762 \$	278 114 \$
Secrétaire générale ou secrétaire général, vice-rectrice ou vice-recteur	199 798 \$	259 777\$
Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint, secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint	155 841 \$	171 425 \$

---

<sup>2</sup> Les montants inscrits dans la présente annexe sont indexés à compter du 1<sup>er</sup> avril de chaque année conformément à la politique salariale du gouvernement (PSG).

## RÈGLEMENT 2575-029

<b>TITRE :</b>	<b>Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction des facultés</b>		
ADOPTION :	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2018-10-22-12
MODIFICATION :	Conseil d'administration	Résolution :	
ENTRÉE EN VIGUEUR : Le 22 octobre 2018			

### TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET .....	1
2. CHAMP D'APPLICATION .....	1
3. DÉFINITIONS .....	2
4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES .....	2
5. CONTRAT .....	2
6. PROMOTION .....	2
7. SÉCURITÉ D'EMPLOI .....	2
8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION .....	2
9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION .....	3
10. CONDITIONS DE RETRAITE .....	5
11. RESPONSABILITÉ CIVILE .....	5
12. CUMUL DE FONCTIONS .....	5
13. RESPONSABILITÉ .....	5
14. ENTRÉE EN VIGUEUR .....	5
ANNEXE .....	6

#### 1. OBJET

Le présent règlement détermine les conditions de travail du personnel de direction des facultés, applicables pendant et après l'exercice de leur fonction.

#### 2. CHAMP D'APPLICATION

Les personnes visées par les dispositions du présent règlement sont les suivantes :

- les doyennes et les doyens;
- les vice-doyennes et les vice-doyens;
- les secrétaires de faculté;
- toute autre personne qui occupe une fonction de rang équivalent.

### 3. DÉFINITIONS

- 3.1 **Comité des ressources humaines** : le comité des ressources humaines du conseil d'administration de l'Université.
- 3.2 **Fonction** : aux fins des présentes, une fonction consiste en l'exercice d'une des fonctions énumérées à l'article 2 ou de plusieurs d'entre elles exercées consécutivement.
- 3.3 **Frais de fonction** : les frais nécessaires à l'exercice d'une fonction et définis dans la *Directive relative aux frais de représentation et de réunion* (Directive 2600-017).

### 4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

Le mode de nomination ainsi que les responsabilités inhérentes à la fonction du personnel de direction des facultés sont décrits dans les *Statuts de l'Université de Sherbrooke*.

### 5. CONTRAT

Un contrat est établi avec la personne pour occuper l'une des fonctions énumérées à l'article 2, ce contrat permettant d'établir, s'il y a lieu, des conditions particulières pendant ou après l'exercice de la fonction.

### 6. PROMOTION

Lorsque la personne titulaire a le statut de professeure ou de professeur, celle-ci peut se voir accorder, pendant l'exercice de sa fonction, la promotion à un autre rang universitaire selon la procédure suivante :

- dans le cas d'une personne occupant une fonction relevant d'une doyenne ou d'un doyen, elle transmet son dossier dûment complété à la doyenne ou au doyen qui l'achemine à la rectrice ou au recteur, accompagné de sa recommandation;
- dans les autres cas, la personne titulaire transmet directement son dossier dûment complété à la rectrice ou au recteur;
- le dossier est présenté au comité de direction de l'Université pour décision. Cette décision est sans appel et le rang octroyé, le cas échéant, entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin suivant la décision.

### 7. SÉCURITÉ D'EMPLOI

La personne embauchée pour occuper l'une des fonctions énumérées à l'article 2 se voit accorder la permanence dans le poste que lui offre l'Université après avoir complété un mandat d'une durée minimale de cinq (5) ans, sauf si autrement prévu au contrat établi entre l'Université et la personne embauchée.

### 8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION

Pendant l'exercice de la fonction, la personne titulaire reçoit :

## **8.1 Dans le cas des doyennes et doyens :**

- 8.1.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;
- 8.1.2 s'il y a lieu, peut s'ajouter un supplément négocié avec la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines. Ce supplément est déterminé en tenant compte notamment de la taille de la faculté, de la complexité et de l'ampleur de la tâche à accomplir et, le cas échéant, de la rémunération selon le marché de la discipline de la personne titulaire;
- 8.1.3 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.1.4 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de (4 830 \$) annuellement, approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;
- 8.1.5 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

## **8.2 Dans le cas des vice-doyennes, vice-doyens et secrétaires de faculté :**

- 8.2.1 un traitement annuel constitué du salaire que reçoit la personne avant sa nomination auquel s'ajoute le supplément administratif tel que spécifié à l'annexe;
- 8.2.2 s'il y a lieu, à la demande de la doyenne ou du doyen, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.2.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

## **9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION**

Après l'exercice de sa fonction, la personne titulaire bénéficie des conditions énumérées ci-après. D'autres conditions peuvent être déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

### **9.1 Si la personne titulaire a le statut de professeure ou professeur et qu'elle désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professeure ou professeur :**

- 9.1.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe de professeures et professeurs et, prioritairement, au département auquel elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.1.2 elle reçoit le traitement annuel auquel elle aurait droit pour l'année en cours si elle était demeurée dans le groupe des professeures et professeurs;
- 9.1.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction d'une faculté et son traitement dans sa nouvelle fonction;
- 9.1.4 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, elle obtient un congé de perfectionnement d'une durée d'un an, à la condition de ne pas avoir bénéficié d'un

congé de perfectionnement depuis au moins six ans à titre de membre du personnel de direction d'une faculté ou de professeure ou professeur.

Si elle a bénéficié d'un congé depuis moins de six ans à titre de membre du personnel de direction d'une faculté ou de professeure ou professeur à la fin de son mandat de membre du personnel de direction d'une faculté et qu'elle souhaite prendre son congé à ce moment-là, elle peut bénéficier d'un congé de perfectionnement au prorata, à raison d'un trimestre de congé pour chaque période de deux années d'emploi depuis le dernier congé d'un trimestre ou plus.

Les années de service à titre de membre du personnel de direction d'une faculté pour bénéficier d'un congé de perfectionnement ne peuvent être cumulées en double pour permettre également un congé à titre de professeure ou professeur. Ce congé peut être accordé sur décision de la rectrice ou du recteur pour une ou des périodes prises à l'intérieur d'un délai de trois ans à compter de la fin de l'exercice de sa fonction. Durant ce congé, les conditions suivantes s'appliquent :

- elle reçoit une allocation de perfectionnement dont le montant est déterminé par la rectrice ou le recteur – les frais de déplacement sont les mêmes que ceux prévus dans la convention collective ou le protocole qui couvre ses conditions de travail;
- dans les trois mois qui suivent la fin de son congé de perfectionnement, elle doit transmettre à la rectrice ou au recteur un rapport détaillé concernant le déroulement de son congé – elle s'engage à poursuivre la réalisation du projet accepté et à demeurer à l'emploi de l'Université pour une période d'au moins un an selon le régime d'emploi qu'elle avait avant le congé de perfectionnement. Si elle quitte avant d'avoir rempli ledit engagement pour des raisons autres que le décès ou l'invalidité permanente, elle doit rembourser les sommes qu'elle a reçues de l'Université au prorata du temps qu'il lui reste à remettre, ou toute autre somme déterminée par la rectrice ou le recteur après consultation de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

9.1.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle bénéficie des conditions prévues aux articles 9.1.3 et 9.1.4 au prorata du temps où elle a exercé sa fonction, étant entendu que quatre ans d'exercice de la fonction équivalent à douze mois des bénéfices prévus. Elle peut obtenir d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

## **9.2 Si la personne titulaire désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professionnelle ou professionnel ou de cadre :**

9.2.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe du personnel administratif et professionnel ou au groupe des cadres de l'Université et, prioritairement, à l'unité administrative à laquelle elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;

9.2.2 elle reçoit le traitement de son nouveau poste;

9.2.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction d'une faculté et son traitement comme professionnelle ou professionnel ou comme cadre, au moment de sa réintégration;

9.2.4 elle peut bénéficier, au besoin, d'un programme de perfectionnement d'une durée maximale de six mois en vue de lui permettre, compte tenu de ses qualifications,

d'occuper un poste compatible avec sa formation et son expérience. Le programme de perfectionnement doit être approuvé préalablement par le comité de direction de l'Université;

- 9.2.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

## **10. CONDITIONS DE RETRAITE**

- 10.1 À la condition d'avoir exercé sa fonction durant au moins quatre ans et d'être âgée d'au moins 55 ans à la date de son départ, la personne titulaire qui prend sa retraite dès la fin de l'exercice de sa fonction a droit à compter de douze (12) ans d'ancienneté, sous forme d'un montant forfaitaire, à une allocation de retraite d'un montant équivalant à une année de son traitement annuel comme membre du personnel de direction d'une faculté reçu lors de la dernière année d'exercice de la fonction.

L'allocation de retraite est versée au moment du départ ou selon les modalités convenues entre l'Université et la personne titulaire.

- 10.2 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans, qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction ou dès la fin de l'exercice de sa fonction et qui a exercé sa fonction durant moins de quatre ans, obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

## **11. RESPONSABILITÉ CIVILE**

L'Université s'engage à prendre fait et cause pour chacune des personnes visées par les dispositions du présent règlement si sa responsabilité civile est engagée par le fait normal de ses fonctions. À cet égard, l'Université convient de n'exercer aucune réclamation contre elle, à moins d'une faute lourde de sa part dont la preuve incombe à l'Université.

## **12. CUMUL DE FONCTIONS**

Le cumul de fonctions, sauf si autrement spécifié, ne peut en aucun cas avoir pour effet d'augmenter la rémunération ou d'obtenir des avantages dans le cadre du présent règlement.

## **13. RESPONSABILITÉ**

Le membre du comité de direction de l'Université de qui relève le Service des ressources humaines est responsable de l'application, de la diffusion et de la mise à jour du présent règlement.

## **14. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement a été adopté par conseil d'administration le 22 octobre 2018 et est entré en vigueur à cette date.

## ANNEXE

### Personnel de direction des facultés

#### Traitement annuel et supplément administratif<sup>1</sup>

En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2017

<b>Fonction</b>	<b>Traitement annuel</b>
Doyenne ou doyen	157 864 \$

<b>Supplément administratif</b>	
Vice-doyenne ou vice-doyen, secrétaire de faculté	11 961 \$

---

<sup>1</sup> Les montants inscrits dans la présente annexe sont indexés de la façon suivante :  
2017-2018 : 4% (déjà intégré à la table salariale du 1<sup>er</sup> avril 2017)  
2018-2019 : 1,25% au 1<sup>er</sup> avril 2018  
2019-2020 : 1,0% au 1<sup>er</sup> avril 2019

À compter de 2020, les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

### **3. Rapport sur la performance 2018-2019**

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke											Date :	
I. Éléments d'information											II. Observations	III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS												
Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)												
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 <sup>P</sup>	
<b>Étudiant</b>												
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	EEETP	17 269,91	18 138,47	18 699,10	18 802,44	19 113,76	19 285,48	19 597,79	20 085,25	20 353,42	n.d.
2	EEETP au 1er cycle	EEETP	12 263,40	12 647,37	12 975,70	13 023,30	13 275,47	13 335,30	13 520,93	13 985,00	14 196,53	n.d.
3	EEETP au 2e cycle	EEETP	4 253,54	4 684,20	4 851,03	4 912,32	4 957,19	5 001,79	5 115,76	5 139,94	5 178,44	n.d.
4	EEETP au 3e cycle	EEETP	752,97	806,90	872,38	866,82	881,10	948,39	961,10	960,31	978,45	n.d.
5	Effectif étudiant total	n	21 888	22 909	23 473	23 710	24 389	23 906	23 880	24 272	24 391	24 541
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	10 309	10 387	10 808	10 841	11 009	11 130	11 400	11 797	11 890	11 953
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	2 692	2 913	2 683	2 750	2 963	2 783	2 498	2 397	2 409	2 388
8	Effectif étudiant au 1er cycle	%	59,40%	58,06%	57,47%	57,32%	57,29%	58,20%	58,20%	58,48%	58,62%	58,44%
9	Effectif étudiant au 2e cycle	n	7 613	8 260	8 547	8 604	8 822	8 331	8 231	8 358	8 431	8 552
10	Effectif étudiant au 2e cycle	%	34,78%	36,06%	36,41%	36,29%	36,17%	34,85%	34,47%	34,43%	34,57%	34,85%
11	Effectif étudiant au 3e cycle	n	1 274	1 349	1 435	1 515	1 595	1 662	1 751	1 720	1 661	1 648
12	Effectif étudiant au 3e cycle	%	5,82%	5,89%	6,11%	6,39%	6,54%	6,95%	7,33%	7,09%	6,81%	6,72%
13	Effectif étudiant internationaux	n	1 278	1 323	1 298	1 362	1 534	1 589	1 664	1 694	1 777	1 853
14	Effectif étudiant internationaux	%	5,84%	5,78%	5,53%	5,74%	6,29%	6,65%	6,97%	6,98%	7,29%	7,55%
15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	117	94	120	115	117	121	107	116	116	92
16	Stagiaires postdoctoraux	n	65	75	73	73	102	94	74	99	105	106
17	Résidents en médecine	n	573	609	653	668	649	686	701	703	701	n.d.
<b>Enseignants-chercheurs</b>												
18	Nombre de professeurs récemment embauchés	n										
19	Hommes	n										
20	Femmes	n										
21	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	n	n.d.	n.d.	1 020	1 005	1 030	1 047	1 034	1 047	1 062	n.d.
22	Hommes	n	n.d.	n.d.	642	626	630	633	618	621	614	n.d.
23	Femmes	n	n.d.	n.d.	378	379	400	414	416	426	448	n.d.
24	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	n	n.d.	n.d.	n.d.	2 302	2 287	2 237	2 205	2 422	2 496	n.d.
25	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	1 109	1 065	1 031	1 009	1 089	1 122	n.d.
26	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	1 193	1 222	1 206	1 196	1 332	1 374	n.d.
27	Nombre moyen de cours par professeur	n										
28	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n										
29	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	En gris: Les données seront calculées par la Commission									
30	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	En gris: Les données seront calculées par la Commission									
31	Ratio EETP / professeur	EETP	En gris: Les données seront calculées par la Commission									
32	Cours donnés par les professeurs	%										
33	Cours donnés par les chargés de cours	%										
34	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%										
35												
36			Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)									
37		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke												Date :	
I. Éléments d'information			II. Observations									Page 1 de 8	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS												III. Remarques	
38	<b>Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire</b>												
	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>642</b>	<b>626</b>	<b>630</b>	<b>633</b>	<b>618</b>	<b>621</b>	<b>614</b>	<b>n.d.</b>	
	Médecine	n	n.d.	n.d.	221	220	216	226	227	227	224	n.d.	
	Périmédical	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.	
	Paramédical	n	n.d.	n.d.	6	8	9	9	8	10	10	n.d.	
39	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	122	114	114	113	109	113	110	n.d.	
40	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	17	16	15	14	12	12	13	n.d.	
41	Génie	n	n.d.	n.d.	80	82	86	90	87	87	88	n.d.	
42	Arts	n	n.d.	n.d.	5	6	6	6	5	6	5	n.d.	
43	Lettres	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.	
44	Sciences humaines et sociales	n	n.d.	n.d.	76	73	76	68	66	63	63	n.d.	
45	Éducation	n	n.d.	n.d.	58	53	54	53	52	50	45	n.d.	
46	Droit	n	n.d.	n.d.	17	18	19	20	20	20	22	n.d.	
47	Administration	n	n.d.	n.d.	40	36	35	34	32	33	34	n.d.	
48	Inconnu	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.	
49	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>378</b>	<b>379</b>	<b>400</b>	<b>414</b>	<b>416</b>	<b>426</b>	<b>448</b>	<b>n.d.</b>	
50	Médecine	n	n.d.	n.d.	170	177	182	203	201	222	226	n.d.	
51	Périmédical	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.	
52	Paramédical	n	n.d.	n.d.	33	31	36	36	38	32	35	n.d.	
53	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	21	22	21	21	23	25	26	n.d.	
54	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	2	2	2	3	3	3	3	n.d.	
55	Génie	n	n.d.	n.d.	7	7	7	7	6	6	7	n.d.	
56	Arts	n	n.d.	n.d.	2	1	1	1	1	1	1	n.d.	
57	Lettres	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.	
58	Sciences humaines et sociales	n	n.d.	n.d.	49	50	52	50	49	43	46	n.d.	
59	Éducation	n	n.d.	n.d.	59	53	56	56	56	57	60	n.d.	
60	Droit	n	n.d.	n.d.	12	14	16	14	16	17	17	n.d.	
61	Administration	n	n.d.	n.d.	23	22	27	23	23	20	27	n.d.	
62	Inconnu	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.	
63	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>1 020</b>	<b>1 005</b>	<b>1 030</b>	<b>1 047</b>	<b>1 034</b>	<b>1 047</b>	<b>1 062</b>	<b>n.d.</b>	
64	Médecine	n	n.d.	n.d.	391	397	398	429	428	449	450	n.d.	
65	Périmédical	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.	
66	Paramédical	n	n.d.	n.d.	39	39	45	45	46	42	45	n.d.	
67	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	143	136	135	134	132	138	136	n.d.	
68	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	19	18	17	17	15	15	16	n.d.	
69	Génie	n	n.d.	n.d.	87	89	93	97	93	93	95	n.d.	
70	Arts	n	n.d.	n.d.	7	7	7	7	6	7	6	n.d.	
71	Lettres	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.	
	Sciences humaines et sociales	n	n.d.	n.d.	125	123	128	118	115	106	109	n.d.	



Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke												Date :	
												Page 2 de 8	
I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS													
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
1er cycle - Baccalauréat	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 <sup>P</sup>		
105	<b>Hommes</b>	n	4 849	4 882	4 933	5 166	5 246	5 293	5 370	5 537	5 733	5 880	
106	Sciences de la santé	n	456	478	510	514	490	477	497	522	512	511	
107	Sciences pures	n	369	345	335	349	348	332	350	356	363	340	
108	Sciences appliquées	n	1 596	1 607	1 639	1 666	1 760	1 796	1 886	1 899	2 016	2 135	
109	Arts	n	64	58	68	68	61	65	62	69	70	49	
110	Lettres	n	143	139	142	138	127	135	112	85	62	49	
111	Sciences humaines	n	422	416	402	408	439	437	426	460	455	455	
112	Éducation	n	940	970	965	1 115	1 147	1 175	1 150	1 158	1 213	1 188	
113	Droit	n	270	272	253	246	240	272	254	284	248	241	
114	Administration	n	571	580	578	614	576	534	569	647	728	829	
115	Autres <sup>1</sup>	n	18	17	41	48	58	70	64	57	66	83	
116	<b>Femmes</b>	n	5 957	6 030	6 175	6 350	6 377	6 426	6 534	6 714	6 703	6 629	
117	Sciences de la santé	n	1 103	1 171	1 232	1 320	1 299	1 278	1 426	1 543	1 536	1 512	
118	Sciences pures	n	317	299	317	327	343	359	359	357	335	312	
119	Sciences appliquées	n	444	435	432	431	455	459	458	482	496	517	
120	Arts	n	46	47	56	49	46	38	41	32	33	25	
121	Lettres	n	480	468	477	468	434	440	351	271	177	157	
122	Sciences humaines	n	780	804	809	783	816	851	961	1 050	1 132	1 096	
123	Éducation	n	1 794	1 828	1 828	1 876	1 906	1 906	1 840	1 802	1 747	1 644	
124	Droit	n	494	512	501	523	527	544	540	543	550	586	
125	Administration	n	465	432	454	486	468	456	455	538	606	671	
126	Autres	n	34	34	69	87	83	95	103	96	91	109	
127	<b>Total</b>	n	10 806	10 912	11 108	11 516	11 623	11 719	11 904	12 251	12 436	12 509	
128	Sciences de la santé	n	1 559	1 649	1 742	1 834	1 789	1 755	1 923	2 065	2 048	2 023	
129	Sciences pures	n	686	644	652	676	691	691	709	713	698	652	
130	Sciences appliquées	n	2 040	2 042	2 071	2 097	2 215	2 255	2 344	2 381	2 512	2 652	
131	Arts	n	110	105	124	117	107	103	103	101	103	74	
132	Lettres	n	623	607	619	606	561	575	463	356	239	206	
133	Sciences humaines	n	1 202	1 220	1 211	1 191	1 255	1 288	1 387	1 510	1 587	1 551	
134	Éducation	n	2 734	2 798	2 793	2 991	3 053	3 081	2 990	2 960	2 960	2 832	
135	Droit	n	764	784	754	769	767	816	794	827	798	827	
136	Administration	n	1 036	1 012	1 032	1 100	1 044	990	1 024	1 185	1 334	1 500	
137	Autres	n	52	51	110	135	141	165	167	153	157	192	

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke												Date :
												Page 2 de 8
I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
1er cycle - Autres sanctions	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 <sup>P</sup>	
138	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>878</b>	<b>1 011</b>	<b>1 014</b>	<b>865</b>	<b>940</b>	<b>881</b>	<b>850</b>	<b>833</b>	<b>802</b>	<b>807</b>
139	Sciences de la santé	n	98	127	110	111	138	119	109	86	76	89
140	Sciences pures	n	0	16	19	12	26	40	26	27	42	18
141	Sciences appliquées	n	15	36	68	90	100	120	126	110	112	114
142	Arts	n	37	47	49	45	38	30	28	38	33	40
143	Lettres	n	33	43	39	40	46	41	40	33	34	30
144	Sciences humaines	n	81	97	103	91	110	110	101	96	101	83
145	Éducation	n	45	56	49	21	24	23	16	8	7	11
146	Droit	n	0	5	3	4	2	1	6	7	5	3
147	Administration	n	301	359	363	274	258	233	221	218	220	202
148	Autres	n	268	225	211	177	198	164	177	210	172	217
149	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>1 317</b>	<b>1 377</b>	<b>1 369</b>	<b>1 210</b>	<b>1 409</b>	<b>1 313</b>	<b>1 144</b>	<b>1 110</b>	<b>1 061</b>	<b>1 025</b>
150	Sciences de la santé	n	272	284	248	214	302	284	206	180	229	230
151	Sciences pures	n	0	12	20	11	18	23	26	25	32	15
152	Sciences appliquées	n	5	17	20	37	31	43	56	46	36	36
153	Arts	n	91	84	78	60	81	73	71	66	67	71
154	Lettres	n	105	112	93	85	106	98	70	82	83	70
155	Sciences humaines	n	206	236	272	228	276	264	259	246	242	235
156	Éducation	n	61	74	92	93	91	92	39	47	23	6
157	Droit	n	0	6	7	9	6	5	9	4	9	11
158	Administration	n	302	346	311	277	295	241	203	214	164	140
159	Autres	n	275	206	228	196	203	190	205	200	176	211
160	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>2 195</b>	<b>2 388</b>	<b>2 383</b>	<b>2 075</b>	<b>2 349</b>	<b>2 194</b>	<b>1 994</b>	<b>1 943</b>	<b>1 863</b>	<b>1 832</b>
161	Sciences de la santé	n	370	411	358	325	440	403	315	266	305	319
162	Sciences pures	n	0	28	39	23	44	63	52	52	74	33
163	Sciences appliquées	n	20	53	88	127	131	163	182	156	148	150
164	Arts	n	128	131	127	105	119	103	99	104	100	111
165	Lettres	n	138	155	132	125	152	139	110	115	117	100
166	Sciences humaines	n	287	333	375	319	386	374	360	342	343	318
167	Éducation	n	106	130	141	114	115	115	55	55	30	17
168	Droit	n	0	11	10	13	8	6	15	11	14	14
169	Administration	n	603	705	674	551	553	474	424	432	384	342
170	Autres	n	543	431	439	373	401	354	382	410	348	428

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke												Date :
												Page 2 de 8
I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
2e cycle - Maîtrise		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 <sup>P</sup>
171	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>1 981</b>	<b>2 120</b>	<b>2 196</b>	<b>2 186</b>	<b>2 062</b>	<b>2 141</b>	<b>2 216</b>	<b>2 158</b>	<b>2 050</b>	<b>2 022</b>
172	Sciences de la santé	n	91	113	113	123	115	115	107	121	119	108
173	Sciences pures	n	129	124	127	137	113	119	119	125	109	101
174	Sciences appliquées	n	443	493	472	479	448	461	441	437	430	426
175	Arts	n	3	5	6	5	2	0	0	1	2	7
176	Lettres	n	40	36	35	25	21	16	16	12	13	12
177	Sciences humaines	n	233	269	268	261	260	270	279	266	251	223
178	Éducation	n	153	175	190	183	164	181	179	153	155	150
179	Droit	n	65	55	48	41	55	88	114	89	82	94
180	Administration	n	679	706	765	752	734	767	832	825	759	747
181	Autres	n	145	144	172	180	150	124	129	129	130	154
182	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>2 228</b>	<b>2 397</b>	<b>2 573</b>	<b>2 531</b>	<b>2 587</b>	<b>2 623</b>	<b>2 823</b>	<b>2 931</b>	<b>2 940</b>	<b>2 884</b>
183	Sciences de la santé	n	176	262	306	315	320	336	381	353	353	332
184	Sciences pures	n	134	126	150	145	160	152	143	158	139	112
185	Sciences appliquées	n	110	107	119	103	98	94	100	104	112	92
186	Arts	n	10	8	10	10	7	6	3	6	9	8
187	Lettres	n	93	105	92	81	59	53	49	58	62	61
188	Sciences humaines	n	483	440	447	424	486	466	475	492	489	468
189	Éducation	n	353	393	429	465	482	458	521	598	610	651
190	Droit	n	166	146	137	139	138	212	276	281	278	255
191	Administration	n	509	560	633	560	562	604	633	631	604	609
192	Autres	n	194	250	250	289	275	242	242	250	284	296
193	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>4 209</b>	<b>4 517</b>	<b>4 769</b>	<b>4 717</b>	<b>4 649</b>	<b>4 764</b>	<b>5 039</b>	<b>5 089</b>	<b>4 990</b>	<b>4 906</b>
194	Sciences de la santé	n	267	375	419	438	435	451	488	474	472	440
195	Sciences pures	n	263	250	277	282	273	271	262	283	248	213
196	Sciences appliquées	n	553	600	591	582	546	555	541	541	542	518
197	Arts	n	13	13	16	15	9	6	3	7	11	15
198	Lettres	n	133	141	127	106	80	69	65	70	75	73
199	Sciences humaines	n	716	709	715	685	746	736	754	758	740	691
200	Éducation	n	506	568	619	648	646	639	700	751	765	801
201	Droit	n	231	201	185	180	193	300	390	370	360	349
202	Administration	n	1 188	1 266	1 398	1 312	1 296	1 371	1 465	1 456	1 363	1 356
203	Autres	n	339	394	422	469	425	366	371	379	414	450

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke												Date :
												Page 2 de 8
I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
2e cycle - Autres sanctions		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 <sup>P</sup>
204	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>1 280</b>	<b>1 396</b>	<b>1 418</b>	<b>1 395</b>	<b>1 521</b>	<b>1 274</b>	<b>1 132</b>	<b>1 129</b>	<b>1 147</b>	<b>1 235</b>
205	Sciences de la santé	n	16	19	28	26	24	29	38	44	27	39
206	Sciences pures	n	18	18	15	15	14	18	35	30	39	20
207	Sciences appliquées	n	129	139	153	178	159	172	171	198	196	240
208	Arts	n	8	8	10	9	15	8	9	16	10	12
209	Lettres	n	8	6	14	9	6	9	7	6	4	8
210	Sciences humaines	n	50	67	86	99	74	56	42	41	60	76
211	Éducation	n	163	167	166	154	206	207	198	172	173	163
212	Droit	n	68	70	93	93	92	39	50	45	49	46
213	Administration	n	649	728	682	656	776	627	489	445	459	456
214	Autres	n	171	174	171	156	155	109	93	132	130	175
215	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>2 124</b>	<b>2 347</b>	<b>2 360</b>	<b>2 492</b>	<b>2 652</b>	<b>2 293</b>	<b>2 060</b>	<b>2 140</b>	<b>2 294</b>	<b>2 411</b>
216	Sciences de la santé	n	65	104	126	140	131	166	202	220	244	260
217	Sciences pures	n	11	8	8	14	18	13	19	24	23	26
218	Sciences appliquées	n	57	54	57	69	72	69	75	91	81	96
219	Arts	n	16	16	15	23	16	8	15	27	19	18
220	Lettres	n	53	48	48	46	41	43	40	43	53	57
221	Sciences humaines	n	140	158	228	241	245	225	154	186	203	292
222	Éducation	n	641	688	740	782	762	751	735	664	637	571
223	Droit	n	96	139	140	170	166	93	136	131	156	142
224	Administration	n	842	937	812	822	1 004	789	565	613	698	742
225	Autres	n	203	195	186	185	197	136	119	141	180	207
226	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>3 404</b>	<b>3 743</b>	<b>3 778</b>	<b>3 887</b>	<b>4 173</b>	<b>3 567</b>	<b>3 192</b>	<b>3 269</b>	<b>3 441</b>	<b>3 646</b>
227	Sciences de la santé	n	81	123	154	166	155	195	240	264	271	299
228	Sciences pures	n	29	26	23	29	32	31	54	54	62	46
229	Sciences appliquées	n	186	193	210	247	231	241	246	289	277	336
230	Arts	n	24	24	25	32	31	16	24	43	29	30
231	Lettres	n	61	54	62	55	47	52	47	49	57	65
232	Sciences humaines	n	190	225	314	340	319	281	196	227	263	368
233	Éducation	n	804	855	906	936	968	958	933	836	810	734
234	Droit	n	164	209	233	263	258	132	186	176	205	188
235	Administration	n	1 491	1 665	1 494	1 478	1 780	1 416	1 054	1 058	1 157	1 198
236	Autres	n	374	369	357	341	352	245	212	273	310	382

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke												Date :
												Page 2 de 8
I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
3e cycle - Doctorat		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 <sup>P</sup>
237	<b>Hommes</b>	n	602	630	655	701	731	735	748	739	730	702
238	Sciences de la santé	n	70	76	70	66	60	64	59	53	56	56
239	Sciences pures	n	122	125	132	139	148	137	129	132	124	117
240	Sciences appliquées	n	197	207	221	237	255	263	268	273	265	263
241	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
242	Lettres	n	15	13	15	16	14	18	16	12	10	10
243	Sciences humaines	n	105	119	116	130	143	136	141	145	146	124
244	Éducation	n	43	42	45	53	55	62	80	74	65	65
245	Droit	n	8	7	9	9	8	5	6	9	14	16
246	Administration	n	40	41	45	42	43	45	46	39	46	42
247	Autres	n	2	0	2	9	5	5	3	2	4	9
248	<b>Femmes</b>	n	488	529	578	620	672	700	734	739	717	697
249	Sciences de la santé	n	71	76	85	91	97	101	90	96	86	79
250	Sciences pures	n	50	44	43	61	66	78	78	78	81	84
251	Sciences appliquées	n	37	44	50	55	61	64	58	61	69	68
252	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
253	Lettres	n	27	22	30	28	30	26	31	28	30	28
254	Sciences humaines	n	189	223	250	253	286	301	318	316	313	301
255	Éducation	n	88	97	92	96	95	92	117	119	98	99
256	Droit	n	8	5	9	11	8	10	13	14	14	13
257	Administration	n	16	17	18	21	25	24	26	25	22	21
258	Autres	n	2	1	1	4	4	4	3	2	4	4
259	<b>Total</b>	n	1 090	1 159	1 233	1 321	1 403	1 435	1 482	1 478	1 447	1 399
260	Sciences de la santé	n	141	152	155	157	157	165	149	149	142	135
261	Sciences pures	n	172	169	175	200	214	215	207	210	205	201
262	Sciences appliquées	n	234	251	271	292	316	327	326	334	334	331
263	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
264	Lettres	n	42	35	45	44	44	44	47	40	40	38
265	Sciences humaines	n	294	342	366	383	429	437	459	461	459	425
266	Éducation	n	131	139	137	149	150	154	197	193	163	164
267	Droit	n	16	12	18	20	16	15	19	23	28	29
268	Administration	n	56	58	63	63	68	69	72	64	68	63
269	Autres	n	4	1	3	13	9	9	6	4	8	13

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke												Date :
												Page 2 de 8
I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
3e cycle - Autres sanctions	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 <sup>P</sup>	
270	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>109</b>	<b>106</b>	<b>115</b>	<b>110</b>	<b>110</b>	<b>126</b>	<b>142</b>	<b>141</b>	<b>115</b>	<b>120</b>
271	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
272	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
273	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
274	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
275	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
276	Sciences humaines	n	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0
277	Éducation	n	13	12	21	14	18	28	20	14	15	13
278	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
279	Administration	n	42	38	38	44	39	39	35	31	29	22
280	Autres	n	54	56	55	52	53	58	86	96	71	84
281	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>75</b>	<b>84</b>	<b>87</b>	<b>84</b>	<b>82</b>	<b>101</b>	<b>127</b>	<b>101</b>	<b>99</b>	<b>129</b>
282	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
283	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
284	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
285	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
286	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
287	Sciences humaines	n	0	2	6	0	2	4	1	6	3	1
288	Éducation	n	16	26	19	27	37	35	38	17	31	57
289	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
290	Administration	n	43	45	42	34	33	38	45	38	26	34
291	Autres	n	16	11	20	23	10	24	43	40	39	36
292	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>184</b>	<b>190</b>	<b>202</b>	<b>194</b>	<b>192</b>	<b>227</b>	<b>269</b>	<b>242</b>	<b>214</b>	<b>249</b>
293	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
294	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
295	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
296	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
297	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
298	Sciences humaines	n	0	2	7	0	2	5	2	6	3	1
299	Éducation	n	29	38	40	41	55	63	58	31	46	70
300	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
301	Administration	n	85	83	80	78	72	77	80	69	55	56
302	Autres	n	70	67	75	75	63	82	129	136	110	120

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke												Date :
												Page 2 de 8
I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
Total (grades)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 <sup>P</sup>	
303	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>7 432</b>	<b>7 632</b>	<b>7 784</b>	<b>8 053</b>	<b>8 039</b>	<b>8 169</b>	<b>8 334</b>	<b>8 434</b>	<b>8 513</b>	<b>8 604</b>
304	Sciences de la santé	n	617	667	693	703	665	656	663	696	687	675
305	Sciences pures	n	620	594	594	625	609	588	598	613	596	558
306	Sciences appliquées	n	2 236	2 307	2 332	2 382	2 463	2 520	2 595	2 609	2 711	2 824
307	Arts	n	67	63	74	73	63	65	62	70	72	56
308	Lettres	n	198	188	192	179	162	169	144	109	85	71
309	Sciences humaines	n	760	804	786	799	842	843	846	871	852	802
310	Éducation	n	1 136	1 187	1 200	1 351	1 366	1 418	1 409	1 385	1 433	1 403
311	Droit	n	343	334	310	296	303	365	374	382	344	351
312	Administration	n	1 290	1 327	1 388	1 408	1 353	1 346	1 447	1 511	1 533	1 618
313	Autres	n	165	161	215	237	213	199	196	188	200	246
314	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>8 673</b>	<b>8 956</b>	<b>9 326</b>	<b>9 501</b>	<b>9 636</b>	<b>9 749</b>	<b>10 091</b>	<b>10 384</b>	<b>10 360</b>	<b>10 210</b>
315	Sciences de la santé	n	1 350	1 509	1 623	1 726	1 716	1 715	1 897	1 992	1 975	1 923
316	Sciences pures	n	501	469	510	533	569	589	580	593	555	508
317	Sciences appliquées	n	591	586	601	589	614	617	616	647	677	677
318	Arts	n	56	55	66	59	53	44	44	38	42	33
319	Lettres	n	600	595	599	577	523	519	431	357	269	246
320	Sciences humaines	n	1 452	1 467	1 506	1 460	1 588	1 618	1 754	1 858	1 934	1 865
321	Éducation	n	2 235	2 318	2 349	2 437	2 483	2 456	2 478	2 519	2 455	2 394
322	Droit	n	668	663	647	673	673	766	829	838	842	854
323	Administration	n	990	1 009	1 105	1 067	1 055	1 084	1 114	1 194	1 232	1 301
324	Autres	n	230	285	320	380	362	341	348	348	379	409
325	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>16 105</b>	<b>16 588</b>	<b>17 110</b>	<b>17 554</b>	<b>17 675</b>	<b>17 918</b>	<b>18 425</b>	<b>18 818</b>	<b>18 873</b>	<b>18 814</b>
326	Sciences de la santé	n	1 967	2 176	2 316	2 429	2 381	2 371	2 560	2 688	2 662	2 598
327	Sciences pures	n	1 121	1 063	1 104	1 158	1 178	1 177	1 178	1 206	1 151	1 066
328	Sciences appliquées	n	2 827	2 893	2 933	2 971	3 077	3 137	3 211	3 256	3 388	3 501
329	Arts	n	123	118	140	132	116	109	106	108	114	89
330	Lettres	n	798	783	791	756	685	688	575	466	354	317
331	Sciences humaines	n	2 212	2 271	2 292	2 259	2 430	2 461	2 600	2 729	2 786	2 667
332	Éducation	n	3 371	3 505	3 549	3 788	3 849	3 874	3 887	3 904	3 888	3 797
333	Droit	n	1 011	997	957	969	976	1 131	1 203	1 220	1 186	1 205
334	Administration	n	2 280	2 336	2 493	2 475	2 408	2 430	2 561	2 705	2 765	2 919
335	Autres	n	395	446	535	617	575	540	544	536	579	655

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke												Date :	
												Page 2 de 8	
I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS													
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
Total (autres sanctions)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 <sup>P</sup>		
336	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>2 267</b>	<b>2 513</b>	<b>2 547</b>	<b>2 370</b>	<b>2 571</b>	<b>2 281</b>	<b>2 124</b>	<b>2 103</b>	<b>2 064</b>	<b>2 162</b>	
337	Sciences de la santé	n	114	146	138	137	162	148	147	130	103	128	
338	Sciences pures	n	18	34	34	27	40	58	61	57	81	38	
339	Sciences appliquées	n	144	175	221	268	259	292	297	308	308	354	
340	Arts	n	45	55	59	54	53	38	37	54	43	53	
341	Lettres	n	41	49	53	49	52	50	47	39	38	38	
342	Sciences humaines	n	131	164	190	190	184	167	144	137	161	159	
343	Éducation	n	221	235	236	189	248	258	234	194	195	187	
344	Droit	n	68	75	96	97	94	40	56	52	54	49	
345	Administration	n	992	1 125	1 083	974	1 073	899	745	694	708	680	
346	Autres	n	493	455	437	385	406	331	356	438	373	476	
347	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>3 516</b>	<b>3 808</b>	<b>3 816</b>	<b>3 786</b>	<b>4 143</b>	<b>3 707</b>	<b>3 331</b>	<b>3 351</b>	<b>3 454</b>	<b>3 565</b>	
348	Sciences de la santé	n	337	388	374	354	433	450	408	400	473	490	
349	Sciences pures	n	11	20	28	25	36	36	45	49	55	41	
350	Sciences appliquées	n	62	71	77	106	103	112	131	137	117	132	
351	Arts	n	107	100	93	83	97	81	86	93	86	90	
352	Lettres	n	158	160	141	131	147	141	110	125	136	127	
353	Sciences humaines	n	346	396	506	469	523	493	414	438	448	528	
354	Éducation	n	718	788	851	902	890	878	812	728	691	634	
355	Droit	n	96	145	147	179	172	98	145	135	165	153	
356	Administration	n	1 187	1 328	1 165	1 133	1 332	1 068	813	865	888	916	
357	Autres	n	494	412	434	404	410	350	367	381	395	454	
358	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>5 783</b>	<b>6 321</b>	<b>6 363</b>	<b>6 156</b>	<b>6 714</b>	<b>5 988</b>	<b>5 455</b>	<b>5 454</b>	<b>5 518</b>	<b>5 727</b>	
359	Sciences de la santé	n	451	534	512	491	595	598	555	530	576	618	
360	Sciences pures	n	29	54	62	52	76	94	106	106	136	79	
361	Sciences appliquées	n	206	246	298	374	362	404	428	445	425	486	
362	Arts	n	152	155	152	137	150	119	123	147	129	143	
363	Lettres	n	199	209	194	180	199	191	157	164	174	165	
364	Sciences humaines	n	477	560	696	659	707	660	558	575	609	687	
365	Éducation	n	939	1 023	1 087	1 091	1 138	1 136	1 046	922	886	821	
366	Droit	n	164	220	243	276	266	138	201	187	219	202	
367	Administration	n	2 179	2 453	2 248	2 107	2 405	1 967	1 558	1 559	1 596	1 596	
368	Autres	n	987	867	871	789	816	681	723	819	768	930	

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke												Date :	
												Page 2 de 8	
I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS													
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
Total (toutes les sanctions)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 <sup>P</sup>		
369	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>9 699</b>	<b>10 145</b>	<b>10 331</b>	<b>10 423</b>	<b>10 610</b>	<b>10 450</b>	<b>10 458</b>	<b>10 537</b>	<b>10 577</b>	<b>10 766</b>	
370	Sciences de la santé	n	731	813	831	840	827	804	810	826	790	803	
371	Sciences pures	n	638	628	628	652	649	646	659	670	677	596	
372	Sciences appliquées	n	2 380	2 482	2 553	2 650	2 722	2 812	2 892	2 917	3 019	3 178	
373	Arts	n	112	118	133	127	116	103	99	124	115	109	
374	Lettres	n	239	237	245	228	214	219	191	148	123	109	
375	Sciences humaines	n	891	968	976	989	1 026	1 010	990	1 008	1 013	961	
376	Éducation	n	1 357	1 422	1 436	1 540	1 614	1 676	1 643	1 579	1 628	1 590	
377	Droit	n	411	409	406	393	397	405	430	434	398	400	
378	Administration	n	2 282	2 452	2 471	2 382	2 426	2 245	2 192	2 205	2 241	2 298	
379	Autres	n	658	616	652	622	619	530	552	626	573	722	
380	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>12 189</b>	<b>12 764</b>	<b>13 142</b>	<b>13 287</b>	<b>13 779</b>	<b>13 456</b>	<b>13 422</b>	<b>13 735</b>	<b>13 814</b>	<b>13 775</b>	
381	Sciences de la santé	n	1 687	1 897	1 997	2 080	2 149	2 165	2 305	2 392	2 448	2 413	
382	Sciences pures	n	512	489	538	558	605	625	625	642	610	549	
383	Sciences appliquées	n	653	657	678	695	717	729	747	784	794	809	
384	Arts	n	163	155	159	142	150	125	130	131	128	123	
385	Lettres	n	758	755	740	708	670	660	541	482	405	373	
386	Sciences humaines	n	1 798	1 863	2 012	1 929	2 111	2 111	2 168	2 296	2 382	2 393	
387	Éducation	n	2 953	3 106	3 200	3 339	3 373	3 334	3 290	3 247	3 146	3 028	
388	Droit	n	764	808	794	852	845	864	974	973	1 007	1 007	
389	Administration	n	2 177	2 337	2 270	2 200	2 387	2 152	1 927	2 059	2 120	2 217	
390	Autres	n	724	697	754	784	772	691	715	729	774	863	
391	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>21 888</b>	<b>22 909</b>	<b>23 473</b>	<b>23 710</b>	<b>24 389</b>	<b>23 906</b>	<b>23 880</b>	<b>24 272</b>	<b>24 391</b>	<b>24 541</b>	
392	Sciences de la santé	n	2 418	2 710	2 828	2 920	2 976	2 969	3 115	3 218	3 238	3 216	
393	Sciences pures	n	1 150	1 117	1 166	1 210	1 254	1 271	1 284	1 312	1 287	1 145	
394	Sciences appliquées	n	3 033	3 139	3 231	3 345	3 439	3 541	3 639	3 701	3 813	3 987	
395	Arts	n	275	273	292	269	266	228	229	255	243	232	
396	Lettres	n	997	992	985	936	884	879	732	630	528	482	
397	Sciences humaines	n	2 689	2 831	2 988	2 918	3 137	3 121	3 158	3 304	3 395	3 354	
398	Éducation	n	4 310	4 528	4 636	4 879	4 987	5 010	4 933	4 826	4 774	4 618	
399	Droit	n	1 175	1 217	1 200	1 245	1 242	1 269	1 404	1 407	1 405	1 407	
400	Administration	n	4 459	4 789	4 741	4 582	4 813	4 397	4 119	4 264	4 361	4 515	
401	Autres	n	1 382	1 313	1 406	1 406	1 391	1 221	1 267	1 355	1 347	1 585	

<b>Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke</b>											<b>Date :</b>	
											<b>Page 2 de 8</b>	
<b>I. Éléments d'information</b>			<b>II. Observations</b>								<b>III. Remarques</b>	
<b>INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS</b>												
Sources : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, Portail informationnel, système GDEU, données au 2019-05-10.												
P : Les données de 2018-2019 sont provisoires.												
1: La catégorie Autres comprend les études plurisectorielles, les données sans objet et les valeurs indéterminées.												



Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke															Date :			
I. Éléments d'information															II. Observations		III. Remarques	
Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade (Total de la cohorte en nombre absolu)																		
	Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016			
<b>Réussite des études de baccalauréat</b>																		
417	Persévérance après 1 an	n	2514	2525	2579	2722	2649	2647	2674	2711	2894	2810	2859	2958	3160	3150		
418	Diplomation après 6 ans	n	2428	2435	2486	2602	2498	2489	2448	2503	2681	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
<b>Réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant</b>																		
419	Sciences de la santé	n	272	320	341	378	396	365	397	441	490	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
420	Sciences pures	n	173	202	182	209	201	179	164	160	164	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
421	Sciences appliquées	n	506	461	426	445	460	418	408	430	429	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
422	Arts	n	21	24	18	21	24	13	22	22	20	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
423	Lettres	n	137	126	137	172	150	162	157	153	153	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
424	Sciences humaines	n	324	364	358	354	329	335	327	323	346	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
425	Éducation	n	470	436	473	477	409	440	456	442	475	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
426	Droit	n	212	227	278	269	262	278	268	276	265	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
427	Administration	n	283	265	260	269	255	293	236	242	288	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
428	Autres	n	30	10	13	8	12	6	13	14	51	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
<b>Réussite des études de 2e et de 3e cycles</b>																		
429	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	n	353	420	409	407	429	476	488	500	527	479	516	n.d.	n.d.	n.d.		
430	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	n	378	458	450	435	493	525	522	550	558	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
431	Diplomation au doctorat après 8 ans	n	63	58	53	51	62	64	76	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
<b>Durée moyenne des études au baccalauréat</b>																		
432	Sciences de la santé	an	3,58	3,14	3,11	3,27	3,20	3,37	3,19	3,27	3,12	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
433	Sciences pures	an	3,46	3,44	3,43	3,46	3,43	3,55	3,50	3,43	3,48	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
434	Sciences appliquées	an	4,05	4,09	4,10	4,03	4,07	4,08	4,14	4,15	4,10	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
435	Arts	an	3,52	3,42	3,22	2,95	3,22	3,82	3,27	3,53	3,40	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
436	Lettres	an	3,27	3,19	3,23	3,24	3,26	3,24	3,30	3,29	3,30	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
437	Sciences humaines	an	2,96	2,99	3,02	3,06	2,98	3,02	3,08	3,10	3,11	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
438	Éducation	an	3,82	3,82	3,74	3,82	3,89	3,86	3,86	3,84	3,87	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
439	Droit	an	3,13	3,13	2,93	2,86	2,87	3,10	2,84	3,04	3,16	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
440	Administration	an	3,02	3,07	3,03	3,04	3,07	2,98	3,08	3,02	3,05	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
441	Autres	an	2,79	2,33	2,00	1,54	2,17	1,28	2,08	2,24	3,01	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
442	Ensemble des secteurs	an	3,50	3,44	3,38	3,41	3,42	3,46	3,43	3,46	3,44	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		



Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke											Date :	
I. Éléments d'information											II. Observations	III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL												
Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)												
Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
S487	<b>Total</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	2 878	2 857	2 866	2 666	2 695	2 852	
S488	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	158	160	156	150	149	150	
S489	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	11	11	11	12	
S490	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	145	139	138	138	
S491	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	1 053	1 076	1 109	1 098	1 092	1 106	
S492	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	236	189	205	179	195	200	
S493	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	205	179	195	200	
S494	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	
S495	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	17	17	16	15	15	15	
S496	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	457	462	474	394	415	486	
S497	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	350	357	344	317	323	357	
S498	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	492	467	443	397	392	416	
S499	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	115	129	118	114	112	122	
S500	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	118	114	112	122	
S501	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	
Année universitaire (Effectif de l'année universitaire)												
Effectif de chargés de cours	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
S531	<b>Total</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	2 302	2 287	2 237	2 205	2 422	2 496	
S532	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	1 109	1 065	1 031	1 009	1 089	1 122	
S533	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	1 193	1 222	1 206	1 196	1 332	1 374	
Source: Sysper												

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke											Date :	
I. Éléments d'information											Page 5 de 8	
II. Observations											III. Remarques	
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DE FONCTIONNEMENT												
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)												
Fonds de fonctionnement	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
<b>A. Produits</b>												
534	<b>Subventions</b>	k\$	228 162	259 493	268 267	278 611	263 698	264 740	275 075	292 101	304 169	
535	Subvention du MEES (515)	k\$	215 810	246 914	254 923	265 999	250 324	251 593	261 802	278 571	290 064	
536	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$	1 416	1 028	1 551	862	1 183	1 008	713	845	653	
537	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	6 706	7 313	7 358	7 290	7 386	7 275	7 621	7 572	7 924	
538	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$	4 230	4 238	4 436	4 461	4 805	4 864	4 939	5 112	5 529	
539	<b>Produits provenant des étudiants</b>	k\$	52 380	54 933	60 755	61 162	63 684	66 871	69 327	71 340	72 703	
540	Droits de scolarité (401)	k\$	35 722	38 034	41 759	41 066	40 902	41 933	43 235	44 592	45 886	
541	Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	k\$	2 704	2 878	3 227	3 455	3 382	3 486	3 589	3 754	4 113	
542	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	k\$	258	371	289	302	330	563	764	676	734	
543	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	k\$	0	0	0	0	347	349	359	375	411	
544	Cotisations des étudiants (455)	k\$	4 822	4 455	5 449	5 612	5 910	6 158	6 358	6 527	6 695	
545	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	k\$	5 690	5 827	6 600	6 787	8 629	10 188	10 693	10 995	10 304	
546	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	k\$	3 184	3 368	3 431	3 939	4 184	4 195	4 331	4 422	4 560	
547	<b>Autres produits</b>	k\$	37 238	39 777	43 954	41 043	39 722	45 150	44 442	46 586	59 764	
548	Intérêts et dividendes (435)	k\$	586	402	707	614	1 217	3 304	1 606	3 374	588	
549	Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
550	Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
551	Produits provenant d'une fondation (446)	k\$	843	642	596	6	0	0	11	1	0	
552	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$	224	480	945	861	615	631	659	861	906	
553	Gains sur vente de placement (526)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
554	Recouvrement des coûts indirects (465)	k\$	1 888	2 345	2 497	2 547	2 990	4 642	4 154	4 289	6 015	
555	Ventes externes (460)	k\$	16 714	19 215	27 677	27 668	25 259	28 387	29 388	32 326	33 486	
556	Autres produits (466, 470)	k\$	16 983	16 693	11 531	9 348	9 640	8 185	8 623	5 734	18 769	
557	<b>Total des produits</b>	k\$	317 780	354 203	372 976	380 816	367 105	376 761	388 844	410 027	436 636	

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke											Date :	
I. Éléments d'information											II. Observations	III. Remarques
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DE FONCTIONNEMENT												
											Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)	
Fonds de fonctionnement	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
<b>B. Charges</b>												
558 Masse salariale	k\$	195 962	213 067	230 594	238 505	235 315	234 339	239 626	256 134	266 321		
559 Direction	k\$	22 069	27 042	18 696	18 545	18 427	17 867	18 616	20 074	21 113		
560 Gérance	k\$	739	1 046	1 105	1 195	1 186	1 114	1 155	1 318	1 430		
561 Enseignants-chercheurs	k\$	69 994	78 837	89 018	94 074	95 261	92 637	92 851	96 784	100 041		
562 Chargés de cours	k\$	26 454	29 054	30 718	30 209	29 477	31 455	33 390	36 785	37 747		
563 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$	2 213	2 509	2 519	5 855	5 512	6 043	6 169	5 957	6 491		
564 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$	8 755	10 224	7 502	3 618	3 406	3 267	3 637	3 496	3 928		
565 Personnel professionnel non enseignant	k\$	28 023	30 804	35 012	37 392	36 756	36 513	37 745	42 400	44 495		
566 Personnel de soutien technique	k\$	14 009	13 712	16 933	17 522	17 176	18 331	17 755	19 588	20 349		
567 Personnel de soutien de bureau	k\$	18 892	15 309	22 908	22 898	21 455	20 016	21 066	21 735	22 333		
568 Personnel de métier et ouvrier	k\$	4 814	4 530	6 184	7 197	6 658	7 095	7 242	7 996	8 394		
569 Avantages sociaux (700)	k\$	35 833	38 863	43 836	45 080	43 498	41 340	43 430	47 402	50 356		
570 Autres charges	k\$	73 713	83 186	110 522	101 962	74 556	79 607	87 765	80 603	86 596		
571 Avantages sociaux futurs (704)	k\$	3 440	2 673	22 441	17 175	2 362	294	3 791	(3 977)	(3 891)		
572 congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$	144	705	1 666	(1 627)	(8 444)	(767)	(443)	(471)	413		
573 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$	267	275	333	277	288	280	176	231	229		
574 Stagiaires Postdoctoraux (706)	k\$	280	305	265	324	407	260	297	282	285		
575 Formation et perfectionnement (710)	k\$	1 182	1 197	1 321	876	886	631	890	982	1 218		
576 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$	7 089	8 199	8 185	7 787	7 503	7 108	7 435	8 093	8 389		
577 Bourses (735)	k\$	598	523	3 744	3 857	3 760	3 209	3 053	3 009	3 380		
578 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$	5 276	5 678	5 824	6 381	6 542	7 331	9 983	10 425	10 406		
579 Fournitures et matériel (745)	k\$	6 887	7 462	7 818	7 436	6 592	6 800	7 199	7 698	8 208		
580 Coûts des marchandises vendues (755)	k\$	694	611	957	1 008	818	749	897	739	780		
581 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$	29 132	31 838	29 942	29 054	26 622	25 771	26 386	26 302	27 815		
582 Volumes et périodiques (750)	k\$	3 570	3 893	5 084	5 534	5 380	4 748	5 240	5 255	5 388		
583 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$	7 878	8 928	9 828	10 215	9 430	9 789	9 435	9 530	9 568		
584 Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$	3 218	3 632	3 673	4 530	4 449	3 891	4 006	3 946	3 957		
585 Location-exploitation (830)	k\$	594	314	717	603	568	628	719	808	838		
586 Pertes sur vente de placements (886)	k\$	0	6	(34)	0	0	0	0	0	0		
587 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$	759	783	905	723	550	439	752	899	1 750		
588 Biens de nature non capitalisable (893)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
589 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$	1 245	2 060	1 889	2 105	2 049	1 619	1 288	1 293	1 258		
590 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
591 Autres charges (860, 870)	k\$	1 461	4 101	5 964	5 703	4 794	6 824	6 661	5 561	6 602		
592 Virements interfonctions (877)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
593 Ventes internes (878)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
594 Gains et pertes latents (879)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
595 Total avant éléments extraordinaires	k\$	305 508	335 115	384 952	385 546	353 368	355 287	370 821	384 139	403 272		
596 Éléments extraordinaires (880)	k\$	(2 349)	0	0	0	0	0	0	0	0		
597 Total des charges	k\$	303 159	335 115	384 952	385 546	353 368	355 287	370 821	384 139	403 272		
598 Résultat de l'exercice	k\$	14 621	19 088	(11 976)	(4 730)	13 737	21 474	18 023	25 888	33 364		

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke										Date :
I. Éléments d'information	II. Observations									Page 6 de 8
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS AVEC RESTRICTIONS										
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)										
Fonds avec restrictions	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
<b>A. Produits</b>										
599 Subventions	k\$	55 662	62 096	68 486	67 866	69 641	67 552	65 768	69 040	79 534
600 Subvention du Ministère (515)	k\$	2 503	2 537	2 409	2 963	3 196	2 358	2 223	2 813	4 158
601 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$	12 768	14 728	17 627	18 485	19 543	18 895	17 491	18 352	19 750
602 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	34 651	39 059	40 667	39 831	40 260	38 906	39 271	39 872	45 745
603 Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$	5 740	5 772	7 782	6 586	6 642	7 393	6 783	8 003	9 881
604 <b>Autres produits</b>	<b>k\$</b>	<b>39 416</b>	<b>43 432</b>	<b>48 893</b>	<b>51 064</b>	<b>59 185</b>	<b>60 644</b>	<b>64 262</b>	<b>67 769</b>	<b>73 598</b>
605 Intérêts et de dividendes (435)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
606 Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
607 Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
608 Produits provenant d'une fondation (446)	k\$	3 567	3 460	4 803	5 179	6 358	6 331	7 709	6 356	7 504
609 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$	35 849	39 972	44 090	45 885	52 827	54 312	56 553	61 706	66 088
610 Gains sur vente de placements (526)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
611 Ventes externes (460)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	(293)	5
612 Autres produits (466, 470)	K\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
613 <b>Total des produits</b>	<b>k\$</b>	<b>95 078</b>	<b>105 528</b>	<b>117 379</b>	<b>118 930</b>	<b>128 827</b>	<b>128 196</b>	<b>130 030</b>	<b>136 809</b>	<b>153 131</b>

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke										Date :	
I. Éléments d'information										Page 6 de 8	
II. Observations										III. Remarques	
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS AVEC RESTRICTIONS											
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)											
Fonds avec restrictions	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
<b>B. Charges</b>											
614	Masses salariales	k\$	60 667	67 766	55 355	57 767	63 176	61 095	63 739	67 371	72 512
615	Direction	k\$	446	566	434	452	548	732	666	517	768
616	Gérance	k\$	0	0	0	42	0	0	0	0	0
617	Enseignants-chercheurs	k\$	23 986	27 122	29 695	31 731	36 503	35 239	36 277	39 992	40 950
618	Chargés de cours	k\$	209	257	256	304	378	312	447	410	661
619	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$	11 291	12 845	14 466	14 294	14 527	14 487	15 781	15 877	17 709
620	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$	20 297	22 350	5 058	5 521	5 495	5 099	5 182	5 699	6 370
621	Personnel professionnel non enseignant	k\$	1 123	1 511	1 429	1 173	1 452	1 074	1 223	1 372	2 258
622	Personnel de soutien technique	k\$	2 768	2 605	3 283	3 146	3 318	3 342	3 325	2 780	3 099
623	Personnel de soutien de bureau	k\$	387	370	467	819	734	607	604	564	551
624	Personnel de métier et ouvrier	k\$	159	141	266	285	223	202	234	161	147
625	Avantages sociaux	k\$	7 622	8 738	9 651	10 493	11 357	10 762	11 430	12 428	14 515
626	Autres charges	k\$	26 788	29 024	52 372	50 185	54 068	56 340	54 861	57 010	66 104
627	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
628	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$	0	(0)	0	0	0	32	76	86	12
629	Stagiaires postdoctoraux (706)	k\$	3 755	4 591	4 602	4 733	4 955	6 300	6 615	6 460	6 984
630	Formation et perfectionnement (710)	k\$	117	63	145	119	91	78	60	96	124
631	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$	4 732	4 456	5 391	5 224	5 107	5 132	5 671	5 909	6 454
632	Bourses (735)	k\$	190	201	18 021	18 730	19 528	19 858	19 317	19 877	20 979
633	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$	3 568	4 590	5 346	5 483	6 986	4 925	4 749	5 419	8 512
634	Fournitures et matériel (745)	k\$	8 082	8 223	9 406	8 247	8 231	9 166	7 798	7 931	8 708
635	Coûts des marchandises vendues (755)	k\$	0	3	0	0	0	0	0	0	0
636	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$	2 925	2 842	3 631	3 319	5 023	4 652	4 790	5 034	5 918
637	Volumes et périodiques (750)	k\$	261	279	351	326	206	189	229	225	224
638	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$	296	270	1 846	322	413	729	485	805	839
639	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$	(0)	34	38	34	25	11	31	66	78
640	Location exploitation (830)	k\$	48	61	68	64	81	61	43	65	156
641	Transfert de coûts indirects (865)	k\$	1 872	2 339	2 497	2 547	2 990	4 642	4 154	4 289	6 015
642	Pertes sur vente de placements (886)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
643	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$	639	1 069	1 022	1 030	431	550	777	687	1 040
644	Biens de nature non capitalisable (893)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
645	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$	2	6	0	0	0	0	0	0	0
646	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
647	Autres charges (860, 870)	k\$	301	(3)	6	8	2	15	65	62	60
648	Virements interfonctions (877)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
649	Ventes internes (878)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
650	Gains et pertes latents (879)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
651	Total avant éléments extraordinaires	k\$	95 078	105 528	117 379	118 445	128 601	128 196	130 030	136 809	153 131
652	Éléments extraordinaires (880)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
653	Total des charges	k\$	95 078	105 528	117 379	118 445	128 601	128 196	130 030	136 809	153 131
654	Résultat de l'exercice	k\$	0	0	0	485	226	0	0	0	0





Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke												Date :
I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)												
Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
709	Professeurs-chercheurs financés	%	n.d.	n.d.								n.d.
710	Sciences de la santé	%	n.d.	n.d.	25%	27%	25%	23%	25%	22%	22%	n.d.
711	Sciences pures	%	n.d.	n.d.	78%	87%	82%	84%	84%	82%	83%	n.d.
712	Sciences appliquées	%	n.d.	n.d.	85%	88%	89%	88%	91%	91%	91%	n.d.
713	Arts	%	n.d.	n.d.	0%	0%	0%	14%	33%	14%	33%	n.d.
714	Lettres	%	n.d.	n.d.								n.d.
715	Sciences humaines	%	n.d.	n.d.	44%	43%	41%	45%	45%	48%	52%	n.d.
716	Éducation	%	n.d.	n.d.	43%	45%	40%	41%	42%	36%	48%	n.d.
717	Droit	%	n.d.	n.d.	45%	38%	34%	41%	56%	46%	44%	n.d.
718	Administration	%	n.d.	n.d.	27%	33%	23%	35%	36%	23%	33%	n.d.
719	Autres	%	n.d.	n.d.								n.d.
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)												
Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
720	Financement médian (ensemble des secteurs)	\$										
721	Sciences de la santé	\$	126 443	118 335	121 765	104 941	97 359	84 247	74 807	95 854	136 458	121 159
722	Sciences pures	\$	139 313	133 986	157 119	132 029	107 858	120 882	122 062	89 918	111 643	140 233
723	Sciences appliquées	\$	94 000	119 370	119 120	109 500	86 210	125 791	157 371	141 950	187 101	219 102
724	Arts	\$	14 200					24 449	12 657	2 000	11 000	20 000
725	Lettres	\$										
726	Sciences humaines	\$	26 000	23 921	17 155	22 000	19 225	20 327	33 528	28 110	28 301	26 100
727	Éducation	\$	36 552	33 041	28 550	32 319	25 995	21 655	28 050	29 340	23 324	40 920
728	Droit	\$	13 500	14 100	13 293	20 179	12 650	12 256	7 500	7 690	13 040	12 855
729	Administration	\$	49 000	64 525	34 953	15 462	41 376	26 000	45 000	28 500	30 621	28 206
730	Autres	\$										

## Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, BCI.

### Page 1- Étudiants-enseignants

Ligne 1	EEETP	L'effectif étudiant équivalent au temps plein est calculé sur l'ensemble de l'année universitaire. Les établissements doivent remplir la case réservée à l'année 2018-2019 sur la base de la plus récente déclaration des effectifs au système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).
Lignes 5 à 15	Effectif étudiant	Les statistiques officielles du MEES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.
Lignes 13 et 14	Effectif étudiants internationaux	Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).
Ligne 15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise.
Ligne 18	Nombre de professeurs récemment embauchés	Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. Veuillez comptabiliser non seulement l'embauche des «nouveaux professeurs réguliers» (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants). Veuillez exclure les professeurs invités.
Ligne 21	Nombre de professeurs au 1er octobre (total)	Professeurs et chercheurs à temps plein avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, ne sont pas comptabilisés ici. Veuillez noter que les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés.  La définition utilisée s'applique à tout le formulaire, à l'exception de la ligne 18 (professeurs récemment embauchés) qui exclut les professeurs invités.
Ligne 24	Nombre de chargés de cours au 1er octobre	Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Uniquement les chargés de cours avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés.  La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.
Ligne 34	Autres catégories d'enseignants	Toute personne ayant donné un cours déclaré dans le système GDEU, dont le lien d'emploi avec l'établissement ne correspond ni à la définition d'un professeur, ni à celle d'un chargé de cours pour les fins du présent formulaire.
Lignes 39 à 72	Professeurs selon le secteur disciplinaire	Déclinaison de la ligne 21 (Page 1) selon le secteur disciplinaire de la principale discipline d'enseignement ou de recherche du professeur et selon le genre.

## Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, BCI.

### Page 2- Étudiants par cycle

Lignes 105 à 401	Effectif étudiants	Les statistiques officielles du MEES ne concernent que les étudiants réguliers et libres.
Lignes 138 à 170	1er cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 1er cycle qui n'équivaut pas à un grade de baccalauréat.
Lignes 204 à 236	2e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 2e cycle qui n'équivaut pas à un grade de maîtrise.
Lignes 270 à 302	3e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 3e cycle qui n'équivaut pas à un grade de doctorat.

### Page 3- Réussite

	Cohorte	Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.
	Nombre d'années de suivi	Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat et à la maîtrise sont typiquement présentés après 6 ans tandis que celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.
	Taux de réussite	Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme. <i>Voir Liste_formules.</i>
Ligne 402	Persévérance après 1 an	Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. <i>Voir Liste_formules.</i>
Lignes 404 à 416	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.  Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en T0. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 268 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc $(135+52+1\ 268)/2\ 012 = 72,3\%$ de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en T0. <i>Voir Liste_formules.</i>
Lignes 417 à 431	Réussite des études	Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes qui servent de dénominateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 402 à 416
Lignes 432 à 464	Durée moyenne des études	La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats et les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.

## Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, BCI.

### Page 4- Personnel

	<p>Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se référera au Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), Collecte de données 2017-2018, 11 juillet 2018, p. 45-48.</p> <p>Veillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.</p>
Direction	Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres.
Professeurs	Regroupe les professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, sont comptabilisés sous "Direction". Veillez noter que les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés.
Chargés de cours	Regroupe les chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité.
Autre personnel d'ens. ou de rech.	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.
Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examens, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.
Gérance	Regroupe des personnes occupant des postes non « syndicaux » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.

## Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, BCI.

Personnel professionnel	Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.
Personnel technique	Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.
Personnel de bureau	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.
Personnel de métiers et services	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.
Personnel périphérique de soutien	Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux, etc.

## Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, BCI.

### Page 5- FF

Année 2010-2011

Cette section reproduit les données du Système d'information financière des universités (SIFU) concernant le fonds de fonctionnement. Les numéros de compte entre parenthèse renvoient au Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités.

Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.

### Page 6- FR

Année 2010-2011

Cette section reproduit les données du SIFU concernant le fonds de fonctionnement avec restrictions. Les numéros de compte entre parenthèse renvoient au Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités.

Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.

### Page 7- FI

Année 2010-2011

Cette section reproduit l'annexe 16 du SIFU (Voir détails au compte 105 du Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités.)

Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.

### Page 8- Recherche

Lignes 685 à 697

Fonds de recherche par source de financement

Comptabiliser les fonds administrés par l'université ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Exclure aussi les bourses de formation, les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme et les frais indirects de recherche assumés à même le budget général de l'université.

Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se réaliser.

Ligne 690

Organismes subventionnaires canadiens

Fonds en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)

Ligne 691

Gouvernement du Canada

Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)

Ligne 694

Gouvernement du Québec

Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)

Ligne 695

Financement institutionnel

Financement provenant de l'établissement d'attache ou de ses constituantes (fondation, fonds, centre de recherche, etc.)

Ligne 696

Autres sources

Fonds en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)

Préciser le montant du financement en provenance d'autres sources obtenu en vertu de contrats de recherche. Un contrat de recherche est une entente conclue entre des parties juridiques afin de financer des travaux effectués à l'intérieur d'un projet de recherche. Cette entente comporte une ou certaines des caractéristiques suivantes (liste non exhaustive) :

Ligne 697

Contrats

- exigence de biens livrables;
- versements conditionnels répartis selon un échéancier prédéterminé;
- contraintes en matière de communication et de confidentialité en ce qui a trait à la transmission des résultats;
- contraintes relativement à la propriété intellectuelle que possède le bailleur de fonds sur les résultats des travaux de recherche.

## Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, BCI.

Lignes 698 à 708	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	Correspond aux fonds de recherche dont disposent les professeurs-chercheurs durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Les professeurs-chercheurs responsables sont des professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Ils sont identifiés par le pourvoyeur de fonds comme chercheur principal responsable du projet de recherche. Comptabiliser les fonds de recherche des professeurs-chercheurs responsables selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
Lignes 709 à 719	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Exprime le rapport, en pourcentage, entre le nombre de professeurs disposant de fonds de recherche à titre de professeur-chercheur responsable durant l'année de référence et le nombre total de professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié (Page 1, ligne 21). Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
Lignes 720 à 730	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	Montant correspondant à la médiane de l'ensemble des fonds de recherche dont disposent les professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié au cours de l'année de référence à titre de professeur-chercheur responsable. Calculer le montant de financement correspondant au milieu de l'ensemble (n) des valeurs des fonds dont disposent individuellement les professeurs de l'établissement durant l'année de référence, soit la valeur située à la position $(n+1) \div 2$ . Inclure uniquement les montants compris dans les sommes indiquées au lignes 688 à 697 de la page 8. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.

## Résumé des indicateurs de cheminement universitaire utilisés par le MEES

Source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS.

Champ	Formule
Taux de réussite	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Taux de persévérance	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3;INS5;INS4;INS6;INS2)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Total cohorte	=AB1+AB2+DIP1+DIP2+DIP3+INS1+INS2+INS3+INTER+INS4+INS5+INS6+INS7

Élément	Formule
---------	---------

### Légende des composantes des formules

AB1	Abandon des études avec une sanction autre que celle initialement visée
AB2	Abandon des études sans aucune sanction
DIP1	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Autre domaine d'études
DIP2	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Même domaine d'études
DIP3	Diplômés, sanction obtenue: Même discipline / Même domaine d'études
INS1	Inscrits, attestation ou microprogramme ou aucune sanction
INS2	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études supérieur
INS3	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Même cycle d'études
INS4	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Autre domaine d'études
INS5	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Même domaine d'études
INS6	Inscrits, même sanction: Même discipline / Même domaine d'études
INS7	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études inférieur
INTER	Interruption des études

Note: une étudiante ou un étudiant est considéré situation d'abandon s'il n'a pas obtenu la sanction visée, et qui, au moment de l'observation, n'est pas inscrit aux études depuis au moins cinq trimestres consécutifs. Autrement, l'étudiant sera classé en interruption. Cette situation est rétroactive avec la mise à jour des fichiers.

**Table de conversion****Sciences de la santé****Sciences pures****Sciences appliquées**

Sciences fondamentales et appliquées de la santé  
Sciences infirmières et nursing  
Périnatalité  
Médecine  
Médecine et chirurgie expérimentales  
Médecine dentaire  
Optométrie  
Pharmacie et sciences pharmaceutiques  
Diététique et nutrition  
Ergothérapie  
Physiothérapie  
Chiropratique  
Orthophonie et audiologie  
Thérapies alternatives  
Santé communautaire et épidémiologie  
Ergonomie  
Autres professions de la santé  
Médecine vétérinaire  
Pluridisciplinaire (sciences de la santé)

Sciences biologiques  
Botanique (phytobiologie, etc.)  
Zoologie  
Microbiologie  
Biochimie  
Biophysique  
Génétique  
Mathématique  
Probabilités et statistiques  
Mathématiques appliquées  
Actuariat  
Sciences physiques  
Météorologie et sciences de l'atmosphère  
Géologie (minéralogie, etc.)  
Chimie  
Sciences de la terre  
Océanographie  
Énergie  
Hydrologie, sciences de l'eau  
Pluridisciplinaire (sciences pures)

Ressources naturelles  
Agriculture  
Pédologie, aménagement et conservation des sols  
Zootechnie  
Étude de la faune (régions sauvages, pêcheries, gibier)  
Sciences et technologie des aliments  
Phytotechnie  
Design de l'environnement  
Architecture  
Architecture paysagiste  
Architecture urbaine et aménagement  
Design industriel  
Urbanisme  
Sciences de l'informatique  
Ingénierie  
Génie aérospatial, aéronautique et astronautique  
Génie agricole, génie rural  
Génie alimentaire  
Génie biologique et biomédical  
Génie chimique  
Génie civil, de la construction et du transport  
Génie électrique, électronique et des communications  
Génie mécanique  
Génie géologique  
Génie industriel et administratif  
Génie métallurgique et des matériaux  
Génie minier  
Génie physique  
Génie nucléaire  
Géodésie (arpentage)  
Génie informatique et de la construction des ordinateurs  
Génie des pâtes et papiers  
Génie forestier, foresterie et sciences du bois (sylviculture)  
Génie agro-forestier  
Sciences de l'activité physique  
Pluridisciplinaire (sciences appliquées)

**Sciences humaines**

Études géopolitiques  
Communications et journalisme  
Psychologie  
Sciences sociales  
Anthropologie  
Économique  
Histoire  
Géographie  
Science politique  
Sociologie  
Criminologie  
Études urbaines  
Démographie  
Ethnologie et ethnographie  
Sexologie  
Économie rurale et agricole  
Psycho-éducation  
Sciences domestiques  
Sciences médiévales  
Service social  
Animation sociale ou communautaire  
Orientation, information scolaire et professionnelle  
Récréologie  
Sciences sociales et humanités  
Philosophie  
Sciences religieuses  
Pluridisciplinaire (sciences humaines)

**Lettres**

Langues et littératures modernes autres que le français et l'anglais  
Langues secondes autres que le français et l'anglais  
Latin, latin-grec  
Traduction  
Langues et littératures françaises ou anglaises  
Littérature comparée  
Humanités gréco-latines, et archéologie classique  
Linguistique (phonétique, sémantique, philologie)  
Français, en général et langue maternelle  
Français, langue seconde  
Anglais, langue seconde  
Anglais, en général et langue maternelle  
Pluridisciplinaire (lettres)

**Éducation**

Pluridisciplinaire (sciences de l'éducation)  
Didactique (art d'enseigner)  
Formation des enseignants au préscolaire  
Formation des enseignants au préscolaire et au primaire  
Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire  
Formation des enseignants spécialistes en adaptation scol. (orthopédagogie)  
Formation des enseignants au secondaire  
Form. des enseignants de l'ens. professionnel au secondaire et au collégial  
Formation des enseignants au collégial  
Pédagogie universitaire  
Éducation des adultes et formation permanente

**Droit**

Droit

**Administration**

Administration des affaires  
Comptabilité, sciences comptables  
Information de gestion  
Opérations bancaires et finance  
Gestion et administration des entreprises  
Recherche opérationnelle  
Marketing et achats  
Affaires sur le plan international  
Gestion du personnel  
Relations industrielles  
Économie des affaires  
Administration scolaire  
Gestion des services de santé  
Coopération  
Gestion de la production  
Administration publique  
Pluridisciplinaire (administration)  
Bibliothéconomie et archivistique

**Arts**

Beaux-arts et arts appliqués  
Arts plastiques (peinture, dessin, sculpture)  
Histoire de l'art  
Musique  
Musicologie (histoire et littérature)  
Art dramatique  
Mouvement expressif, danse, mime, rythmique  
Design appliqué (céramique, tissage, orfèvrerie, décor)  
Cinématographie  
Photographie  
Arts graphiques (communications graphiques)  
Pluridisciplinaire (arts)

**Autres**

Études Autresles  
Environnement (qualité du milieu et pollution)  
Carrières militaires  
Non applicable

Nom d'utilisateur Recteur@USherbrooke.ca  
Adresse courriel Recteur@USherbrooke.ca

## **Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement**

### **Reddition de comptes**

Cette reddition de comptes est exigée en vertu de l'article 12 de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (ci-après « la Loi »).

Ce formulaire de reddition de comptes couvre la période s'étalant du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

Au même titre que les établissements d'enseignement, le Ministère est assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et doit veiller à la confidentialité des renseignements qui lui sont transmis, dans les limites permises par la Loi. Les renseignements reçus dans le cadre de cette reddition de comptes seront traités conformément à la Loi.

## Bloc 1 : Élaboration de la politique institutionnelle en matière de violences à caractère sexuel

À quelle date la politique institutionnelle en matière de violences à caractère sexuel a-t-elle été adoptée par le conseil d'administration ou le premier dirigeant, le cas échéant, de votre établissement? 2018-12-17

Nom du comité permanent créé dans votre établissement en vertu de l'article 7 de la Loi : Comité permanent sur la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

**Quels sont les groupes représentés au sein de ce comité permanent dans votre établissement?**

Membres	Nombre prévu dans la politique	Nombre réel en date du 31 août 2019
Communauté étudiante	2	2
Personnel dirigeant	7	7
Personnel enseignant	3	3
Ressources spécialisées	1	2
Autres groupes représentant les membres du personnel	2	2
Sièges réservés pour les personnes victimes	0	0
Sièges réservés pour les groupes les plus vulnérables	3	3
Représentant(e) du Service des ressources humaines	1	1
Représentant(e) du Service des stages et du placement	1	1
Représentant(e) des Services à la vie étudiante	1	1
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>22</b>

Avez-vous mis en place un processus de consultation dans le cadre de l'élaboration de la politique institutionnelle de votre établissement? Oui

Quels ont été les moyens utilisés par votre établissement pour procéder à la consultation ?

Mise en place d'un processus de rédaction et de consultation;

Un plan de consultation a été établi et qui comprenait les aspects de type pédagogique, de faisabilité et informatif);

Plusieurs rencontres ont été fixées sur les campus, à différentes périodes de l'année et visant différents groupes ou instances, incluant les syndicats et les associations étudiantes;

Les dates ont été affichées sur le site Internet de l'Université et des courriels d'invitation massifs ont été envoyés;

Une tournée populaire a eu lieu autant sur les campus;

Une tournée de toutes les facultés a eu lieu;

Les commentaires pouvaient aussi être adressés en ligne. Le lien apparaissait sur la page d'accueil Internet de l'UdeS.

Quelle est la date de début de la période de consultation ? 2018-04-09

Quelle est la date de fin de la période de consultation ? 2019-02-25

Quels sont les groupes ayant été sollicités lors de la consultation ?

- Communauté étudiante
- Personnel dirigeant
- Membres du personnel
- Associations étudiantes
- Syndicats
- Autres

Est-ce que l'ensemble des groupes sollicités par cette consultation y ont pris part ?

Oui

## **Bloc 2 : Mise en œuvre de la politique**

---

À quelle date la politique institutionnelle a-t-elle été ou sera mise en œuvre par votre établissement ? 2019-03-18

## **Bloc 3 : Visibilité et accessibilité de la politique**

---

En date du 31 août 2019, quels sont les moyens mis en place pour assurer cette visibilité et cette accessibilité de la politique dans votre établissement ?

La politique est facilement accessible sur le site Internet de Respect de l'Université;  
La promotion de lien vers Respect a été fait lors des activités d'intégration;  
Un plan de diffusion de la Politique a été adopté.

## **Bloc 4 : Personne responsable de la politique institutionnelle**

---

Nom : Faucher, Jocelyne  
Fonction : Secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante  
Numéro de téléphone : (819)821-8285  
Adresse courriel : [jocelyne.faucher@usherbrooke.ca](mailto:jocelyne.faucher@usherbrooke.ca)

## Bloc 5 : Mesures de prévention et de sensibilisation et formations mises en place

---

Avez-vous mis en place des mesures de prévention et de sensibilisation dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019. Oui

Avez-vous mis en place des activités de formation dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019. Oui

Nombre de mesures saisies : 7

### Activité de sensibilisation

---

Format	Formations sur place
Durée :	30 minutes à 60 minutes
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"><li>Communauté étudiante de 1er cycle universitaire</li></ul>
Personnes rejointes	Plus de 1000 personnes
Évaluation	Non

### Activité de sensibilisation

---

Format	Formations sur place
Durée :	60 minutes
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"><li>Autre</li></ul>
Précisez :	un étudiant étranger
Personnes rejointes	1 à 10 personnes
Évaluation	Non

### Activité de sensibilisation

---

Format	Formations sur place
Durée :	30 minutes
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"><li>Cadres ou personnel dirigeant</li></ul>
Personnes rejointes	1 à 10 personnes
Évaluation	Non

### Activité de sensibilisation

---

Format	Formations sur place
Durée :	60 minutes
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"><li>Communauté étudiante de 1er cycle universitaire</li></ul>
Personnes rejointes	10 à 50 personnes
Évaluation	Non

### Activité de formation

---

Format	Formations sur place
Durée :	3 heures
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"><li>Autre</li></ul>

Précisez :	étudiant(e)s dans le cadre d'un cours sur les réalités sociales
Personnes rejointes	100 à 500 personnes
Évaluation	Oui

#### Activité de formation

---

Format	Formations sur place
Durée :	90 minutes
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisateurs et organisatrices des activités d'accueil</li> </ul>
Personnes rejointes	100 à 500 personnes
Évaluation	Non

#### Activité de formation

---

Format	Formations sur place
Durée :	60 minutes
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Représentants et représentantes des associations étudiantes</li> </ul>
Personnes rejointes	10 à 50 personnes
Évaluation	Non

### Bloc 6 : Mesures de sécurité mises en place

---

Avez-vous mis en place des mesures de sécurité dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019? Oui

Quelles sont les mesures de sécurité mises en place dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019, y compris les ajustements aux infrastructures pour rendre les lieux sécuritaires?

Des agents de sécurité supplémentaires sont présents lors des activités sociales et d'intégration;

Il y a eu de l'amélioration de la sécurité dans certains secteurs des campus, notamment l'ajout de caméras et de l'éclairage;

Une application "Sécurité UdeS" pour téléphone intelligent est accessible;

Trois agents de sécurité font partie d'une cellule de prévention qui a pour objectif d'orienter des actions de prévention en lien avec la criminalité, dont les violences à caractère sexuel;

Des agents de sécurité participent à des activités de sensibilisation ou des rencontres dans ce domaine.

## Bloc 7 : Plaintes et signalements reçus

---

Nombre de plaintes et de signalements reçus entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 et leur délai de traitement ainsi que les interventions effectuées et la nature des sanctions appliquées.

### A) Signalements

Nombre de signalements en matière de violences à caractère sexuel reçus :	13
Délai moyen pour le suivi donné aux personnes ayant effectué un signalement, avec ou sans plainte (jours) :	1.2
Délai minimal (jours) :	0.0
Délai maximal (jours) :	6.0
Nombre de dossiers pour lesquels le délai de suivi a excédé 7 jours :	0
Nombre de signalements ayant mené à des actions ou des interventions :	10
Veillez cocher la nature des actions ou des interventions appliquées à la suite des signalements reçus.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mesures d'accommodement</li><li>• Rencontre avec les autorités</li><li>• Intervention de soutien ou d'accompagnement auprès de la personne plaignante</li><li>• Rencontre avec la personne mise en cause</li><li>• Intervention dans le milieu ou le groupe</li><li>• Autres</li></ul>

Précisez

La personne mise en cause s'est vu imposer une interdiction de se présenter sur les campus de l'Université

La personne mise en cause a rédigé une lettre d'excuses

### B) Plaintes

Nombre de plaintes en matière de violences à caractère sexuel reçues :	0
--	---

### C) Code de conduite

Nombre de situations traitées en vertu du code de conduite de votre établissement :	0
---	---

## Bloc 8 : Renseignements supplémentaires

---

Renseignements supplémentaires

Mise en œuvre de la mesure prévue à la règle budgétaire 2.1.13  
« Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère  
sexuel en enseignement supérieur »

## 1. Personnes embauchées dans le cadre de la Stratégie d'intervention

En vertu de la Loi 151, les établissements postsecondaires ont été tenus de se doter d'une politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel. À l'Université de Sherbrooke, la communauté universitaire s'est mobilisée pour mettre en œuvre une politique incluant un code de conduite, une procédure, un processus de traitement des signalements et des plaintes, incluant des mesures et des sanctions.

La politique et sa procédure ont été révisées et bonifiées par un comité d'orientation composé de 21 personnes issues de différents groupes et secteurs de la communauté universitaire, dont faisaient partie des étudiantes, des étudiants et des personnes expertes de contenu. Cette démarche faisait suite à une grande consultation visant à recueillir l'avis et les suggestions des syndicats, des associations étudiantes, de l'ombudsman des étudiantes et des étudiants, des doyennes et doyens et des secrétaires des facultés. Une consultation élargie sur le projet de politique réalisée au moyen du web et d'une tournée auprès des équipes de direction des facultés et des départements, du conseil de la vie étudiante et de deux réunions publiques a aussi été réalisée au cours de l'automne 2018.

C'est ainsi que le conseil d'administration a été en mesure d'adopter la *Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* (2500-042) dès décembre 2018. Elle est complétée par la *Procédure d'un dévoilement, d'un signalement ou d'une plainte de violence à caractère sexuel* (2600-074), qui a été adoptée en mars 2019. La Politique et sa procédure sont en vigueur depuis le 18 mars 2019, soit bien avant la date butoir exigée par la loi 151 qui avait été fixée au 1er septembre 2019.

Cette politique est fondée sur le respect des demandes de la personne visée par une situation de violences à caractère sexuel. C'est entre autres pour cette raison que le rapport annuel des activités de la conseillère en matière de respect des personnes de l'Université de Sherbrooke consigne entre autres, le nombre total de demandes et non pas uniquement le nombre de plaintes. L'UdeS a choisi de procéder ainsi parce qu'elle se soucie de toutes les personnes qui sollicitent de l'aide, quelle que soit la forme de soutien demandée, et ne souhaite pas masquer l'ampleur de cet enjeu en compilant uniquement le nombre de plaintes formelles de violences à caractère sexuel.

Afin de bien remplir ce mandat de soutien et d'accompagnement des personnes touchées par une forme de violence à caractère sexuel, deux conseillères en matière de respect des personnes ont été engagées. Cela permet d'offrir une couverture de service à temps complet et de répondre rapidement aux situations qui le requièrent. Cependant, les services de consultants externes ont aussi dû être retenus afin de pallier les périodes où il n'y avait pas deux conseillères.

Appuyer de personnel de soutien, les conseillères accueillent, conseillent, réfèrent ou voient au bon déroulement du processus de traitements des signalements et des plaintes en matière de

violences à caractère sexuel. De plus, elles collaborent avec les différentes instances de la communauté universitaire. Elles s'assurent, lorsqu'elles sont consultées par des gestionnaires (par exemple, des cadres académiques), que la prise en charge des situations soient faites selon les différentes possibilités prévues et que s'il y a lieu, les mesures d'accommodement ou provisoires soient bien envisagées. À l'Université de Sherbrooke, les conseillères en matière de respect des personnes ont un statut de nature indépendante et elles relèvent du conseil d'administration. Elles travaillent selon des principes d'indépendance, de neutralité, d'impartialité et dans le respect des principes de confidentialité.

Par ailleurs, l'Université de Sherbrooke est très active pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel sur ses campus et là où s'accomplit la mission de l'Université. Par exemples :

- Avant mars 2019, toute situation de VACS était déjà traitée selon *notre Politique sur la promotion des droits fondamentaux des personnes et la prévention de toute forme de harcèlement et de discrimination* (politique 2500-015);
- les étudiantes et étudiants responsables des activités d'intégration étudiante reçoivent une formation spécifique et obligatoire ayant pour titre : *Devenir témoin actif pour prévenir les violences à caractère sexuel*;
- les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants de 1er cycle reçoivent, dans les premiers jours de leur arrivée à l'université, une formation sur les VACS et sur le consentement, et ce grâce à l'entente conclue avec la ressource spécialisée externe qu'est le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS Agression Estrie);
- en 2018-2019, 1045 personnes (directeurs de département, cadres académiques, pairs aidants, personnels, membres d'associations étudiantes) ont reçu la formation spécifique: *Devenir témoin actif pour prévenir les violences à caractère sexuel*;
- les personnes trans et non binaires peuvent demander d'utiliser le prénom de leur choix dans certains documents produits par l'Université et sur certaines plateformes informatiques, puisque l'on sait qu'il s'agit d'une mesure préventive pour combattre les VACS perpétrées contre ces personnes;
- des formations en ligne sur les violences à caractère sexuel sont en développement et seront bientôt offertes à l'ensemble de la communauté universitaire. À cela, s'ajouteront des formations spécifiques et plus approfondies qui seront adaptées selon le groupe visé. Dans un premier temps, les cadres académiques recevront ce niveau de formation afin de leur permettre de développer certains réflexes et d'acquérir les mécanismes d'action de la politique;
- lors de la période des activités d'intégration, la division de la sécurité et prévention augmente le nombre d'agents de sécurité sur l'ensemble des campus; la présence des agents est aussi bonifiée lors des activités sociales régulières;
- le service des immeubles a amélioré le nombre de caméras à certains endroits et a augmenté l'éclairage de secteurs particuliers.

Cela dit, à l'Université de Sherbrooke, c'est l'ensemble de la communauté universitaire qui se sent responsable de prévenir et de combattre les violences à caractère sexuel.

## 2. Dépenses liées à l'organisation des services

### Masse salariale régulière

	Salaire	A.S.	Total
Ressources internes	158 537	32 264	<b>190 801</b>

### Masse salariale complémentaire

Ressources internes (2 personnes)	96 322	13 219	109 541
Ressources internes (étudiants)	130	33	163
Ressources externes (consultants)	88 094		88 094
	<b>184 546</b>	<b>13 252</b>	<b>197 798</b>

### Ressources matérielles

Formation, frais de déplacements		603
Publicité		836
Fournitures et papeterie		209
Contrat de service - photocopieur		259
Télécommunications		99
		<b>2 006</b>
Total des dépenses		<b>390 605</b>
Subvention		195 400
Contribution supplémentaire de l'Université		195 600

### **3. Autres renseignements**

Afin de soutenir la recherche en matière de violences à caractère sexuel, la direction de l'Université de Sherbrooke a appuyé la demande de subvention de recherche, présentée conjointement par plusieurs universités québécoises francophones, aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). La subvention a été obtenue. Cette nouvelle initiative vise à évaluer l'implantation du programme EAAA (prévention de l'agression sexuelle auprès des femmes en première année au baccalauréat). Elle implique d'offrir le programme et d'évaluer ses effets ainsi que les défis et ressources qui seront nécessaires pour le pérenniser. Dans sa version française, le projet se nomme BÉRA (version Bonifiée d'Évaluer, Reconnaître et Agir). Les deux conseillères en matière de respect des personnes sont impliquées activement dans ce projet. D'abord en participant à une formation de 8 jours pour devenir des formatrices. Par la suite, elles formeront des étudiantes de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle. Ces dernières deviendront des formatrices rémunérées qui seront chargées à leur tour de déployer le programme auprès d'étudiantes de première année. La coordination du projet sera chapeautée par le Service à la vie étudiante de l'Université de Sherbrooke.

## Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur

Le budget octroyé à l'Université de Sherbrooke dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur s'est élevé à 498 327,50 \$. La somme a permis d'appuyer plusieurs projets liés aux différents volets du Plan d'action numérique.

### Volet 1. Formation continue du personnel

En 2018-2019, le Service de soutien à la formation de l'Université de Sherbrooke a conçu et développé diverses formations visant à outiller le personnel enseignant afin de lui permettre de faire un usage optimal des ressources numériques mises à sa disposition. L'enveloppe du Plan d'action numérique a permis de dispenser diverses formations sur Moodle offertes en présentiel et en ligne. Une formation sur l'évaluation des apprentissages en ligne a aussi été développée. Enfin, une conseillère pédagogique et une conseillère multimédia ont offert des formations au personnel enseignant utilisant les salles d'apprentissage actif du Campus principal. Les sommes indiquées ci-dessous correspondent aux portions de salaires des ressources affectées à ces différents projets.

Projets	Budget
Développement de formations sur MOODLE	16 096,50 \$
Élaboration de formations autoportantes sur MOODLE	48 529,80 \$
Développement « outils » d'aide à l'utilisation de MOODLE	48 529,80 \$
Développement d'une formation sur l'évaluation des apprentissages en ligne	8 289,00 \$
Développement de formations sur l'utilisation de la salle d'apprentissage actif	29 388,15 \$
<b>Total</b>	<b>150 833,25 \$</b>

### Volet 2. Maximisation de rôle des conseillers pédagogiques

Près de la moitié des sommes relevant du volet 2 a servi à couvrir des portions de salaires de nos conseillers pédagogiques qui appuient divers projets d'innovations dans le domaine du numérique. Ces projets sont soumis chaque année par le personnel enseignant des différentes facultés dans le cadre d'un grand concours ouvert aux professeurs et chargés de cours. Les projets sélectionnés bénéficient d'un accompagnement par des ressources du Service de soutien à la formation (90 733,60 \$). Les reste du budget, totalisant pour ce volet près de 196 000 \$, couvre des portions de salaires de conseillers pédagogiques qui ont œuvré au développement de guides et qui ont appuyé le personnel enseignant du Campus principal et du Campus de Longueuil tout au long de l'année.

Actions	Budget
Développement de guides pour la formation en ligne	5 669,60 \$
Soutien pédagogique à nos environnements numériques d'apprentissage (MOODLE, Adobe Connect, Monportfolio)	59 047,15 \$
Formation à l'utilisation de la salle d'apprentissage actif	9 099,20 \$
Soutien technopédagogique pour nos innovations pédagogiques numériques	90 733,60 \$
Nouveau poste de soutien technopédagogique au Campus de Longueuil	31 242,50 \$
<b>Total</b>	<b>195 792,05 \$</b>

### Volet 3. Acquisition et développement de ressources éducatives numériques

L'Université de Sherbrooke a poursuivi le développement et l'implantation de *Trajectus*, une ressource éducative numérique, qui permet la création (par le personnel enseignant) et l'expérimentation (par les étudiants) de sorties terrain autoguidées par GPS (Global Positioning System ou système mondial de positionnement).

Composée à la fois d'une application mobile et d'un module accessible via Moodle (environnement numérique d'apprentissage de l'Université), *Trajectus* rend possible le paramétrage d'activités de formation pratique sur le terrain auxquelles sont associées :

- des coordonnées géographiques précises;
- des consignes, exercices, questions à compléter;
- des ressources documentaires à consulter.

Action	Budget
Développement de <i>Trajectus</i> (REN - application éducative mobile)	91 281,40 \$

### Volet 4. Soutien aux usagers

Les sommes correspondent à des portions de salaires de deux techniciens qui offrent aux usagers un soutien technique pour l'utilisation de Moodle et d'Adobe Connect.

Action	Budget
Soutien technique à MOODLE et à Adobe Connect	60 420,80 \$

## Pôle régional en enseignement supérieur de l’Estrie (PRESE)

### Historique de la création du PRESE

En février 2018, l’Université de Sherbrooke et le Cégep de Sherbrooke ont déposé au MÉES un projet de pôle estrien, dans le cadre de son *Programme de pôles régionaux en enseignement supérieur*. Ce projet de Pôle en enseignement supérieur incluait également les trois institutions sherbrookoises suivantes : l’Université Bishop’s, le Collège Champlain – Campus Lennoxville et le Collégial du Séminaire de Sherbrooke.

Dans une lettre datée du 26 avril 2018 (voir Annexe 1), la ministre responsable de l’Enseignement supérieur Hélène David a confirmé au recteur de l’Université de Sherbrooke, Pierre Cossette, l’attribution d’une aide financière de 500 000 \$ pour l’année 2017-2018 (soit l’année financière qui venait tout juste de se terminer).

Un Comité de pilotage de ce nouveau Pôle régional en enseignement supérieur de l’Estrie (PRESE) a été constitué et des règles de gouvernance ont été établies à l’automne, menant à l’embauche d’une coordonnatrice et la structuration d’un bureau de coordination en octobre 2018.

### Administration de la subvention de 500 000 \$

Puisque l’aide financière accordée pour la création des pôles régionaux provenait de deux budgets différents (réseau universitaire et réseau collégial), le Ministère a attribué la subvention en deux sommes : 300 000 \$ accordés à l’Université de Sherbrooke, et 200 000 \$ au Cégep de Sherbrooke. Cependant, afin de faciliter la gestion financière des divers projets de collaboration du Pôle, son Comité de pilotage a décidé, avec l’accord de toutes les parties, de transférer la somme attribuée au Cégep de Sherbrooke à l’Université de Sherbrooke, pour que celle-ci assure la gestion du total de la somme.

### Dépenses réelles entre le 1<sup>er</sup> mai 2018 et le 30 avril 2019

Le Pôle a concrètement débuté ses activités en octobre 2018, ce qui explique que les dépenses associées à la subvention 2017-2018 n’ont commencé qu’à ce moment.

Salaire et avantages sociaux de la coordonnatrice (15 octobre 2018 au 30 avril 2019)	55 129,12 \$
Fournitures et matériel	279,82 \$
Équipements – achats et location	1 464,17 \$
Frais de déplacement	703,59 \$
Télécoms	94,34 \$
Honoraires professionnels	1 489,10 \$
<b>TOTAL</b>	<b>59 160,14 \$</b>

### Sommes engagées en date du 30 avril 2019

Outre ses dépenses de fonctionnement, le Pôle a engagé en avril 2019 des sommes pour financer neuf projets de collaboration inter-établissements. Ces projets et leurs dépenses s'échelonnent sur diverses durées, jusqu'à concurrence de deux ans.

Titres des projets	Sommes accordées	Partenaires
Projet innovant de promotion de la santé psychologique de la communauté étudiante de l'Estrie	50 000 \$	UdeS, Cégep de Sherbrooke, Cégep de Chicoutimi
Pôle d'entrepreneuriat collégial de l'Estrie (PECE)	40 000 \$	Cégep de Sherbrooke, Collégial du Séminaire, UdeS, Champlain, et divers organismes de Sherbrooke
Vers la première oasis de ciel étoilé en milieu urbain autour de la Réserve naturelle du parc du Mont-Bellevue	49 834 \$	Cégep de Sherbrooke, Bishop's, UdeS, Ville de Sherbrooke
Active Bystander Education Program (ABE)	42 928 \$	Bishop's, Champlain
<i>Sherbrooke derrière les barreaux</i> École d'été conjointe en histoire	20 000 \$	UdeS, Cégep de Sherbrooke et divers organismes de Sherbrooke
Apprentissage expérientiel pour la relève scientifique	19 682 \$	Collégial du Séminaire, UdeS, Bishop's
Mise en place d'un café de réparation ( <i>repair café</i> ) récurrent et mobile à Sherbrooke	17 975 \$	UdeS, Cégep de Sherbrooke, et divers organismes de Sherbrooke
Vers un baccalauréat conjoint en mathématiques entre les universités de Sherbrooke et de Bishop's	10 000 \$	UdeS, Bishop's
Développement d'un programme éducatif différencié pour les étudiants à haut potentiel intellectuel (HPI)	10 000 \$	Collégial du Séminaire, UdeS
<b>Sommes engagées</b>	<b>260 419 \$</b>	

### Pôle en développement

En juillet 2019, le PRESE a reçu une confirmation du MÉES pour le financement de sa deuxième année d'activités et un renouvellement supplémentaire de trois ans, conditionnel à une reddition de compte annuelle. Après une première année de structuration, le Pôle compte maintenant sur ces sommes pour se développer et assurer le plein déploiement de nouveaux projets de collaboration d'envergure.

### *Projets structurants en chantier*

Le Comité de pilotage du PRESE a autorisé pour 2019-2020 des sommes pour amorcer quelques projets structurants :

- Projet pilote de création d'un portail de Service à la collectivité, assorti d'un service de courtage entre les institutions et la société civile (Phase 1, en chantier : 34 000 \$, Phase 2, en attente d'autorisation : 66 000 \$)
- Soutien aux immigrants et étudiants internationaux (accueil, langue, culture, intégration) : divers projets contribuant à améliorer l'accueil, la francisation ainsi que l'intégration à la culture de la société d'accueil (total de 215 000 \$)
- Attractivité régionale : collaboration avec la démarche Vision Attractivité Cantons-de-l'Est/Estrie (financée par le Fonds d'appui au rayonnement des régions) pour développer et mutualiser des outils et initiatives visant l'attraction et la rétention d'étudiantes et étudiants en Estrie (25 000 \$)

En plus de ces divers projets structurants, un deuxième appel de projets sera lancé à l'automne 2019 afin de stimuler de nouvelles collaborations entre les membres des cinq établissements.

### *Arrimages de programmes cégeps-universités*

L'une des volontés du Comité de pilotage du PRESE était d'encourager et de valoriser les arrimages de programmes interordres entre le collégial et l'université. Le PRESE a donc procédé à une compilation des passerelles et arrimages DEC-BAC existants entre les 5 institutions membres du Pôle. Une cinquantaine d'ententes entre DEC et baccalauréats a été répertoriée, dont huit nouvelles ententes issues de la collaboration du Pôle. D'autres discussions sont en cours en vue de nouvelles ententes. Le répertoire est hébergé sur le site Internet du PRESE (voir la page [prese.ca/arrimages](http://prese.ca/arrimages)), et servira à une campagne de promotion auprès des futures étudiantes et des futurs étudiants.

## ANNEXE 1

Québec 

Gouvernement du Québec  
Ministre responsable de l'Enseignement supérieur  
Ministre responsable de la Condition féminine  
Députée d'Outremont

CABINET DU RECTEUR

24 MAI 2018

Québec, le 26 avril 2018

Monsieur Pierre Cossette  
Recteur  
Université de Sherbrooke  
2500, boulevard de l'Université  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Monsieur le Recteur,

En collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur de la région de l'Estrie, vous nous avez récemment fait parvenir une proposition de pôle régional en enseignement supérieur.

J'ai le plaisir de vous informer que votre projet est reconnu en tant que Pôle régional en enseignement supérieur pour la région de l'Estrie.

Afin de permettre la réalisation des activités prévues pour la conception du projet, j'accorde aux établissements d'enseignement participants de la région une aide financière totale de 500 000 \$ pour l'année scolaire 2017-2018.

La Direction de l'adéquation formation-emploi communiquera avec la personne responsable du projet afin de convenir des modalités administratives liées à l'aide financière accordée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, mes salutations distinguées.



HÉLÈNE DAVID

c. c. M. Vincent Joli-Cœur, président du conseil d'administration,  
Université de Sherbrooke

Québec  
1035, rue De La Chevrotière, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone : 418 266-3255  
Télécopieur : 418 266-3257  
ministre.enseignement.superieur@education.gouv.qc.ca

Montréal  
600, rue Fullum, 9<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2K 4L1  
Téléphone : 514 787-3581  
Télécopieur : 514 873-1082

Circonscription  
Bureau 115  
5450, chemin de la Côte-des-Neiges  
Montréal (Québec) H3T 1Y6  
Téléphone : 514 482-0199  
Télécopieur : 514 482-9985

#### **4. Rapport sur les perspectives de développement**

## UN PÔLE UNIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE RÉGIONAL

L'Université de Sherbrooke est le cœur d'un des trois pôles majeurs d'enseignement et de recherche du Québec. Reconnue pour ses innovations pédagogiques, ses programmes axés sur la pratique, son régime d'alternance études-travail, ses approches innovantes en développement durable, l'Université de Sherbrooke est également un partenaire de premier plan des gouvernements supérieurs et régionaux pour favoriser le développement social, culturel et économique.

Depuis plusieurs années, elle connaît une importante croissance de ses activités de recherche. Elle se démarque en outre par ses succès en transfert technologique ainsi que ses initiatives en matière d'entrepreneuriat et d'innovation ouverte, en collaboration avec les milieux industriels et sociaux.

### **Une grande université en région**

L'Université de Sherbrooke est unique à bien des égards. Il s'agit de la seule université au Québec à proposer, à l'extérieur de la métropole et de la capitale, une offre de formation complète allant de la médecine au droit, en passant par le génie et l'éducation. De plus, son effectif étudiant provient des quatre coins du Québec avec, évidemment, une forte prépondérance d'étudiantes et d'étudiants de l'Estrie et de la Montérégie. L'Université de Sherbrooke est également la seule université francophone qui, sans être membre du réseau de l'Université du Québec, œuvre principalement en région. C'est une institution bien enracinée dans son écosystème et ouverte aux partenariats novateurs.

L'Université de Sherbrooke est une université de calibre international qui contribue au rayonnement de Sherbrooke et du Québec par sa réputation d'innovation.

L'envergure de sa contribution fait de l'Université de Sherbrooke un pôle unique de développement socioéconomique régional. C'est d'ailleurs un rôle qu'elle assume activement et volontairement depuis sa création, notamment par l'établissement de protocoles-cadres de collaboration avec plusieurs municipalités.

### **Des retombées impressionnantes**

Les retombées de ses activités d'enseignement dans le milieu sont impressionnantes : multiples cliniques accessibles gratuitement à la population, dans de nombreuses disciplines; placement de stagiaires dans les organisations et les entreprises estriennes et québécoises; près de 300 000 heures par année d'interventions de type « service à la communauté »; attraction d'étudiantes et d'étudiants québécois et internationaux; impact économique majeur dans les secteurs commercial et immobilier locaux; etc.

Les importantes activités de recherche de l'UdeS ont pour leur part un effet multiplicateur unique notamment en termes de retombées en salaires ainsi qu'en contrats de construction et d'entretien d'infrastructures de pointe.

Des représentantes et représentants de la communauté universitaire, dont plusieurs membres de sa haute direction, participent aux instances régionales telles que des organisations de développement économique, des institutions d'enseignement et de santé. Parmi les plus importants employeurs en Estrie, l'Université de Sherbrooke est sollicitée lors de grandes initiatives et mobilisations régionales : démarche sur l'attractivité territoriale, lutte au décrochage scolaire, salons de l'emploi, sauvetage de la presse écrite, chambres de commerce, efforts municipaux de revitalisation urbaine, œuvres caritatives et campagnes de financement, etc.

### **De la recherche à l'entrepreneuriat**

Issue elle-même d'une mobilisation des forces vives de la région, l'UdeS se démarque par une culture partenariale originale et exemplaire. Dans le but de maximiser les résultats concrets de cette approche, la direction de l'établissement comporte d'ailleurs un vice-rectorat à la valorisation et aux partenariats, de qui relève sa grande stratégie institutionnelle *Innovation, Partenariats, Entrepreneuriat* (IPE). Cette approche constitue la mobilisation universitaire stratégique la plus systématique et la plus développée pour accélérer l'innovation et favoriser le transfert de connaissances et des applications développées dans le milieu, notamment par l'entrepreneuriat.

Au cours des prochaines années, l'Université de Sherbrooke, La Fondation et ses partenaires investiront plusieurs dizaines de millions \$ dans la réalisation de cette stratégie qui englobe l'ensemble des disciplines et des facultés, tant la médecine et les sciences de la santé que le droit, la science, le génie, l'administration et les sciences humaines. La stratégie de l'UdeS mise sur ses initiatives uniques et remarquées en enseignement et en recherche et plus particulièrement sur ses liens étroits avec les acteurs du milieu pour favoriser l'éclosion d'un pôle entrepreneurial majeur. Elle constitue une évolution naturelle de plusieurs des plus belles avancées de l'UdeS réalisées au cours des dernières années. Elle a ainsi été déterminante pour l'obtention de la subvention de recherche de 33,5 M\$ dans le domaine de la physique quantique et de ses applications, dans le cadre du premier volet du Fonds Apogée Canada, annoncé en 2015.

En mobilisant les connaissances, l'UdeS contribue à nourrir un écosystème favorable au monde des affaires et au développement social et communautaire. Elle stimule la collaboration autant avec l'industrie qu'avec le secteur scolaire et le secteur de la santé et des services sociaux. Elle favorise la création d'entreprises innovantes, dans des secteurs socioéconomiques stratégiques tels que les technologies de l'information, les technologies quantiques, l'énergie et la santé.

### **Partenariat et création d'entreprises**

De plus, l'Université de Sherbrooke souhaite multiplier ses partenariats de recherche avec les organisations et les entreprises. Pour ce faire, elle a mis en place un Groupe des partenariats d'affaires (GPA), qui aide les organisations et les entreprises à identifier la chercheuse ou le chercheur idéal pour répondre à leurs besoins d'innovation. Le GPA contribue également à trouver les différents leviers financiers susceptibles de soutenir les projets en multipliant les budgets des entreprises. Il accompagne les clients tout au long du processus pour faciliter la relation entre les entrepreneurs et les chercheurs universitaires. Les résultats du GPA vont au-delà de toutes les espérances et révèlent un réel besoin pour ce type d'accompagnement des organisations et des entreprises dans leurs démarches d'innovation. Ainsi, l'équipe du GPA s'est penchée sur 389 dossiers qui présentent un potentiel d'investissement de 32,9 M\$ en R et D. De

plus, sa nouvelle initiative, *l'Équipe d'intervention en innovation* a été à la source au cours de la dernière année de 38 projets qui vont générer des retombées de plus de 3,1 M\$ en investissements. Elle présente en outre un taux de succès de 100% des demandes de financement auprès des organismes subventionnaires ciblés.

La stratégie IPE vise également à multiplier les entreprises en essaimage dans l'Accélérateur de création d'entreprises technologiques Banque Nationale (ACET) de l'Université de Sherbrooke. Un des rares accélérateurs d'entreprises industrielles au Québec, l'ACET présente une performance spectaculaire depuis sa création en 2011 : quelque 85 entreprises accompagnées, dont la moitié sont en phase de commercialisation et d'exportation. Elles ont créé quelque 300 emplois et obtenu collectivement plus de 65 M\$ de financement. L'ACET a lancé, en 2018, un deuxième fonds ACET Capital au montant de 7,6 M\$ pour soutenir ses entreprises. L'ACET a établi un partenariat avec Inno-centre et Sherbrooke Innopole et est reconnu comme le Hub Sherbrooke de l'Espace CDPQ. La filière entrepreneuriale à l'UdeS compte également sur l'Accélérateur entrepreneurial Desjardins qui accompagne et anime les projets étudiants dans toutes les facultés. De plus, l'École de gestion a récemment créé un département d'entrepreneuriat.

### **Leader en santé**

L'Université de Sherbrooke joue un rôle majeur dans les soins de santé offerts en Estrie et en Montérégie, de même qu'au Centre-du-Québec, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Nouveau-Brunswick, où son programme de médecine est offert de manière délocalisée. Grâce à ses programmes en médecine, en sciences infirmières, en réadaptation, en physiothérapie et en ergothérapie, l'UdeS fournit une part importante des stagiaires actifs dans le secteur de la santé. Les professeures et les professeurs de la FMSS sont la pierre angulaire du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CRCHUS), un milieu de recherche, d'innovation et de transfert des connaissances dont les réalisations se traduisent en impacts réels pour l'amélioration de la santé des communautés régionales desservies.

Autre partenariat avec le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, le Centre de recherche sur le vieillissement compte plusieurs dizaines de professeures et professeurs, issus de presque toutes les facultés, qui mènent des travaux de recherche visant à générer de nouvelles connaissances sur le vieillissement et à favoriser l'autonomie des personnes âgées.

Plusieurs autres regroupements de chercheuses et chercheurs de l'UdeS, tels que l'Institut de pharmacologie de Sherbrooke et l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux, contribuent, grâce à leurs recherches, à l'amélioration de la santé de la population.

### **Au cœur du développement culturel et sportif**

Autre particularité, l'Université de Sherbrooke se démarque par son Centre culturel, qui est le principal diffuseur des arts de la scène de l'Estrie. En plus de présenter toutes les grandes productions québécoises en variétés, musique classique et populaire, humour, danse, théâtre et autres, il offre des programmes d'initiation aux jeunes enfants et accueille les troupes de théâtre amateur ainsi que des groupes scolaires. L'UdeS collabore aussi avec Orford Musique, l'Orchestre symphonique de Sherbrooke, l'Orchestre symphonique de Longueuil et le Théâtre de la Ville (Longueuil) dans le cadre des activités de l'École de musique et du Grand concours littéraire de l'UdeS.

Le Centre culturel comporte également une Galerie d'art qui présente une riche programmation et qui participe à plusieurs manifestations régionales, notamment en arts numériques.

Grâce à son Centre culturel, l'UdeS a été en mesure de créer le programme des *Passeurs culturels*, qui forme les étudiantes et les étudiants de sa Faculté d'éducation afin de les préparer à initier leurs futurs élèves aux arts et à la culture. Cette initiative a valu au Centre culturel de recevoir le prix Rideau partenariat 2019 du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis du Québec. Un deuxième volet de ce programme, les *Partenaires culturels* est maintenant ouvert aux enseignantes et aux enseignants de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke.

L'Université de Sherbrooke a été la première université à se doter d'une Politique des arts et de la culture. Elle a conclu une entente sur les arts et la culture avec la Ville de Sherbrooke et est partenaire de son Grand Prix du livre.

La contribution de l'Université de Sherbrooke est également unique dans le domaine du sport et des saines habitudes de vie. Son Centre sportif Yvon-Lamarche et son complexe aquatique moderne, son stade d'athlétisme de niveau international et ses différents plateaux sportifs sont exploités en collaboration avec la Ville de Sherbrooke. La population locale et régionale ainsi que les écoles y ont accès pour une multitude d'activités et d'événements sportifs. Les installations de l'UdeS accueillent de nombreuses compétitions civiles et scolaires de niveau local et national.

L'Université de Sherbrooke est aussi partenaire de la ville pour l'organisation de compétitions sportives de niveaux national et international. Elle est également copropriétaire du parc du Mont-Bellevue avec la Ville de Sherbrooke. Cet espace vert urbain situé au cœur de Sherbrooke est géré en partenariat avec l'administration municipale. En 2018, l'Université de Sherbrooke et la Ville de Sherbrooke ont entrepris une démarche conjointe pour faire reconnaître ce parc comme réserve naturelle afin d'assurer sa conservation.

### **Pour des communautés durables**

Aux plans social et communautaire, les contributions de l'Université de Sherbrooke sont également très nombreuses. Elle est notamment membre fondatrice du nouveau Réseau estrien en développement social. Son observatoire du développement des communautés est un outil de gestion et de planification utilisé par les administrations locales et régionales depuis de nombreuses années.

Par ses nombreuses initiatives en matière de développement durable, l'UdeS a aussi une influence majeure dans le milieu. Ses programmes d'accès au transport en commun pour les étudiants et les employés ont été développés en collaboration avec la société locale de transport en commun. L'Université de Sherbrooke participe à toutes les tables de concertation et tous les comités spécifiques en matière de mobilité durable et d'environnement.

L'Université de Sherbrooke apporte plusieurs contributions essentielles à son milieu et à la société. Elle souhaite jouer encore davantage ce rôle de levier de développement social, culturel, communautaire et économique en enrichissant son offre de formation et en déployant une programmation de recherche ancrée dans les enjeux sociétaux majeurs auxquels la société québécoise fait face.

## PLAN STRATÉGIQUE

La nouvelle équipe de direction, entrée en fonction au cours de l'année 2017, a lancé un exercice de réflexion stratégique qui a mené à l'adoption du plan stratégique 2018-2022 intitulé *Oser Transformer*.

Voici les perspectives de développement de l'Université de Sherbrooke présentées en fonction des quatre grandes orientations stratégiques de son plan d'action.

### **1. Enrichir les programmes, la formation et l'expérience universitaire**

#### **L'enseignement, prioriser la réussite**

Assurer un parcours de formation de qualité à toute étudiante et à tout étudiant inscrit à l'Université de Sherbrooke est au cœur de la mission de l'institution. L'Université a donc placé la réussite étudiante au centre de ses préoccupations. Cette approche a porté ses fruits puisque, selon le dernier sondage Maclean's, l'Université de Sherbrooke obtient encore la première place au Canada quant au niveau de satisfaction de ses étudiantes et étudiants (une évaluation effectuée sur 10 paramètres, dont 6 où l'Université arrive en tête). Selon le même sondage, elle est aussi l'université canadienne qui les prépare le mieux à leur carrière.

En misant sur la qualité des interactions avec l'ensemble du personnel, un contexte d'apprentissage valorisant les approches pédagogiques novatrices, une culture institutionnelle collaborative et peu bureaucratique, l'Université a réussi à créer un milieu d'études et de vie extrêmement apprécié à l'échelle québécoise et canadienne malgré un financement qui demeure très inférieur à la moyenne canadienne. Un résultat dont tout le mérite revient à l'ensemble du personnel universitaire et dont l'Université peut être, collectivement, très fière.

Les approches pour prioriser la réussite étudiante sont nombreuses et diversifiées : intégration judicieuse du numérique dans les programmes de formation et les services à la vie étudiante, reconnaissance des acquis, mise en œuvre d'approches pédagogiques inclusives, évaluation périodique des programmes, mise en place d'une démarche globale inspirée de l'approche Strategic Enrollment Management (SEM), implantation d'une veille téléphonique, de centres d'entraide à l'étude par les pairs, de mécanismes de reconnaissance de l'engagement étudiant et d'un réseau d'aides à la vie étudiante et de mesures visant la réussite.

L'Université de Sherbrooke a offert, en 2018-2019, 400 programmes diversifiés, pertinents et de qualité. Il s'agit là d'une contribution exceptionnelle à la société québécoise rendue possible par une approche centrée sur l'écoute des besoins, l'anticipation des changements et une capacité d'adaptation rapide.

Année après année, l'Université revoit son offre de formation, modifie ses programmes, en crée de nouveaux ou ferme des formations ne répondant plus aux besoins actuels. C'est ainsi que depuis cinq ans, l'Université a effectué 102 modifications majeures de programmes, en a créé 51 nouveaux et fermé 32 autres. Cette souplesse dans son offre de programmes et l'importance que l'institution accorde à la pertinence de la formation contribuent indéniablement à la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et au développement de l'institution.

Avec plus de 4800 stages coopératifs en 2018-2019 et 48 programmes et cheminements offerts sous ce régime, l'Université de Sherbrooke reste encore aujourd'hui la référence québécoise dans l'alternance travail-études. Cette approche facilite l'intégration des connaissances acquises en milieu de travail, permet un meilleur ancrage de l'Université dans la collectivité et génère plus de 47 M\$ en financement aux étudiantes et étudiants. Ceux-ci bénéficient d'un accompagnement de qualité adapté à leur niveau de compétences avant, pendant et après le stage, ainsi que d'expériences de travail pertinentes contribuant à leur développement professionnel. Si l'on tient compte également des activités de stages non rémunérés de plusieurs autres programmes, par exemple en enseignement, en médecine et en sciences de la santé ou en sciences humaines, c'est plus de 80% des étudiantes et étudiants des programmes de grade au premier cycle qui bénéficient d'une formation incorporant l'alternance d'études et de stages en milieu de travail; une performance exceptionnelle au Québec qui donne lieu à plusieurs innovations.

Le développement de la formation aux cycles supérieurs est une priorité de l'Université de Sherbrooke. Il va de pair avec le fort développement de la recherche. L'offre de formation est à la fois constituée de programmes disciplinaires conçus selon un modèle classique de séminaires et d'activités de recherche et de programmes interdisciplinaires souvent fondés sur des approches pédagogiques innovantes. Le Centre universitaire d'enrichissement de la formation en recherche permet d'enrichir la formation des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs par une offre de formation dans les compétences transversales adaptées aux besoins et enjeux soulevés en recherche.

La création de programmes de formation continue à visée professionnelle représente une autre avancée importante dans le milieu universitaire. Ces programmes permettent à des étudiantes et étudiants de mettre à jour leurs connaissances ou de se perfectionner dans un champ particulier du savoir ou dans un secteur précis du marché du travail. L'Université de Sherbrooke propose ainsi une offre de formation diversifiée et complémentaire composée de programmes courts (microprogrammes et diplômes d'études supérieures spécialisées) et de maîtrises.

Les perspectives de développement en enseignement sont encore très grandes puisque les besoins de la société québécoise le sont également. C'est dans ce contexte que l'Université réitère que le Québec ne doit pas se contenter de viser la moyenne canadienne en termes d'objectifs de diplomation, mais qu'il doit se donner les objectifs les plus ambitieux en faisant de l'éducation, et notamment de la formation universitaire, l'une des grandes priorités sociétales. Un tel objectif exige tout à la fois l'injection de ressources et un plan d'action cohérent.

### **Internationalisation**

La mondialisation des échanges sociaux, culturels ou économiques entraîne la nécessité d'une formation supérieure qui pourra répondre aux enjeux de mobilité professionnelle internationale, de relations multiculturelles et de diversité des populations. Le processus d'internationalisation devient ainsi de plus en plus inhérent à la nature même de l'Université.

Au Québec, les défis démographiques créent en outre une pression supplémentaire en termes d'attraction, d'intégration et de rétention des talents. Les universités peuvent évidemment devenir des partenaires de choix du gouvernement et de la société pour faire face à ces enjeux cruciaux.

En 2018-2019, l'Université de Sherbrooke a accueilli 4777 étudiantes et étudiants provenant de l'extérieur du Québec, dont 2648 étudiantes et étudiants internationaux en provenance de 102 pays et territoires (principalement de la France, pour 1311 étudiantes et étudiants). La grande majorité des 306 stagiaires et étudiants au post-doctorat provient aussi de l'international. L'UdeS met en place des mesures pour assurer le meilleur taux de réussite possible pour tous ces étudiants issus de contextes culturels très variés. Elle veut aussi profiter de la présence de ces personnes de cultures différentes pour éduquer les étudiants québécois à travailler dans des situations de diversité culturelle.

Toutefois, l'accroissement de l'immigration dans une société francophone en Amérique du Nord ne va pas nécessairement de soi, particulièrement pour une université située en région. À l'Université de Sherbrooke, l'internationalisation doit permettre de mieux préparer la communauté universitaire à la mondialisation et à la diversité culturelle ainsi que d'accroître le recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux. Pour y arriver, les besoins particuliers de cette clientèle sont pris en compte afin de les préparer à leurs activités pédagogiques et à leurs stages. Par exemple, des formations sur les compétences culturelles sont offertes aux étudiants internationaux, qui ont maintenant accès à nos programmes en régime coopératifs.

Cette internationalisation ouvre les milieux académiques à des collectivités venant de l'ensemble de la planète et de multiples origines culturelles et linguistiques. L'Université privilégie le développement de partenariats stratégiques permettant de cibler son intervention sur la scène internationale. La francophonie joue un rôle prépondérant dans cette stratégie et l'Université de Sherbrooke veut y accroître encore davantage son attractivité. Dans ce contexte, la dérèglementation des frais majorés pour les étudiantes et étudiants internationaux sera un défi important des prochaines années.

## ***2. Stimuler le développement de la recherche en misant notamment sur l'interdisciplinarité***

### **Un pôle d'envergure nationale**

L'UdeS poursuit l'objectif d'accélérer le développement de la recherche en donnant à sa communauté les moyens de résoudre des problèmes complexes nécessitant des approches multidisciplinaires et ayant des répercussions importantes pour la société.

La progression des activités de recherche à l'Université de Sherbrooke est donc un objectif majeur de son plan stratégique. Le recrutement de chercheuses et chercheurs de haut calibre, l'identification de thèmes fédérateurs en recherche, la formation de main-d'œuvre hautement qualifiée, le soutien à l'entrepreneuriat et les plateformes technologiques de pointe font partie des stratégies mises de l'avant par l'institution pour faire à Sherbrooke de la recherche universitaire une recherche de calibre mondial. Les résultats sont probants et l'Université de Sherbrooke est maintenant reconnue comme l'un des trois pôles majeurs de recherche au Québec.

Selon le *Canada's Top 50 Research Universities* diffusé par la firme Research Infosource, l'Université de Sherbrooke se classe parmi les universités les plus actives en recherche au Canada, avec des revenus de 169,3 M\$ pour l'année 2018-2019.

La diversité, la pertinence, l'originalité et la capacité de travailler en partenariat caractérisent les travaux des chercheuses et chercheurs de l'UdeS. Cette recherche constitue un élément central du développement de la société, un atout majeur pour le développement régional et une dimension centrale de la mission universitaire.

La capacité de renouvellement du corps professoral et le financement de la recherche, et en particulier le financement des espaces de recherche, restent toutefois des contraintes significatives. Les capacités de développement futur seront largement tributaires des orientations gouvernementales.

Par son plan stratégique 2018-2022, l'UdeS souhaite s'assurer de maintenir des activités de recherche de calibre mondial dans un pôle majeur reconnu. Cette mobilisation comporte cinq grands objectifs qui se déclinent en actions concrètes déjà en voie de réalisation :

- Développer de façon dynamique les thèmes fédérateurs de recherche et les regroupements d'excellence;
- Maximiser la réalisation et l'impact des projets de recherche;
- Assurer l'embauche d'un corps professoral de qualité et veiller à son plein développement;
- Améliorer l'attractivité de l'Université et le recrutement étudiant dans les parcours de recherche;
- Développer des approches novatrices de maillage et de financement, en collaboration avec nos partenaires.

### **Thèmes fédérateurs de recherche**

Les chercheuses et chercheurs de l'UdeS travaillent sur des projets originaux et variés, mais tous poursuivent l'objectif commun d'accélérer les découvertes qui auront un impact sur la population. Cette vision et ces valeurs partagées ont mené à l'identification de six thèmes fédérateurs :

1. Changements climatiques et environnement  
Contribuer à la mise en place de solutions économiques et pérennes face à des problèmes écologiques et sociétaux.
2. Ère numérique : Formations et organisations intelligentes  
Soutenir l'actualisation des grands systèmes – éducation, emploi, communication – en réponse à l'essor rapide et à l'accessibilité des technologies numériques.
3. Matériaux/procédés innovants et sciences quantiques  
Être un acteur clé dans la révolution technologique et quantique en faisant le pont entre les sciences fondamentales et celles appliquées.
4. Santé : Promotion, prévention et approches de précision  
Encourager les approches personnalisées et interdisciplinaires dans la mise en place de programmes, services et politiques visant le maintien des personnes en santé.
5. Vieillesse de la population  
Prolonger la participation sociale et active des aînés en agissant sur la prévention des maladies chroniques et du déclin cognitif.
6. Vivre ensemble : Cultures, pluralité, gouvernance et équité  
Assurer l'équité dans les milieux de vie et de travail, ainsi que les services publics.

L'approche de l'Université de Sherbrooke en matière de recherche vise à renforcer le continuum recherche fondamentale, applications des connaissances, modification des pratiques dans les milieux.

### ***3. Développer la fierté et l'engagement de toute la communauté universitaire***

L'Université de Sherbrooke présente une performance remarquable, source d'une fierté légitime de sa communauté et fondement de son engagement pour la réalisation des grandes orientations stratégiques prévues pour les prochaines années.

#### **Gestion financière**

L'Université de Sherbrooke affiche un budget équilibré depuis de nombreuses années, tel que défini aux fins de la subvention.

Le régime de retraite de l'ensemble du personnel est toujours en bonne santé, résultat de choix de gestion effectués dans une démarche collaborative.

La nouvelle formule de financement doit encore prendre en compte les spécificités de l'Université de Sherbrooke (dont notamment l'importance de ses programmes en génie) et sa forte assise régionale pour lui procurer des ressources équitables. Les discussions sur ces questions devront se poursuivre avec le gouvernement.

L'Université poursuit par ailleurs, depuis quelques années, un processus d'amélioration continue dans sa gestion administrative. Elle a notamment obtenu la certification d'Excellence en budgétisation de la GFOA (Government Finance Officers Association). Le document de présentation budgétaire est préparé selon les meilleures pratiques en gestion des fonds publics en Amérique du Nord.

Cette approche met en évidence la cohérence des efforts budgétaires, courants et à long terme, avec la planification stratégique de l'Université ainsi que ses différentes politiques administratives et son plan de gestion des risques.

L'Université réitère cependant sa demande d'une révision de la reddition de compte pour en faire un exercice beaucoup plus stratégique, optimiser sa gestion et maximiser l'utilisation de ses ressources humaines et financières.

#### **Gouvernance**

À la suite de la démarche de planification stratégique, il a été décidé que des rencontres annuelles entre les membres du conseil d'administration et ceux du conseil universitaire seront tenues pour faire le suivi du plan et des actions qui en découlent et d'adapter au besoin de nouvelles orientations de façon collaborative, pour faire face aux défis et enjeux éventuels. Une révision des mandats du conseil d'administration et de ses comités est également en cours. Enfin, une veille est assurée afin d'actualiser au besoin les principes et les règles de gouvernance.

## Campagne majeure

La dernière campagne majeure a connu un succès sans précédent et permet déjà de fournir les ressources documentaires adaptées au contexte de formation du XXI<sup>e</sup> siècle, mieux former les entrepreneures et entrepreneurs de demain, stimuler l'ingéniosité des étudiantes et des étudiants, propulser la recherche en neuroinformatique au bénéfice des patientes et des patients, offrir des services d'aide adaptés aux besoins de la population dans un contexte de formation universitaire et soutenir financièrement la communauté étudiante.

Sous le thème *D'avenirs et de passions*, 115 M\$ ont été amassés dans le cadre de cette sixième campagne majeure de financement de l'histoire de l'Université de Sherbrooke, dont 26 M\$ proviennent des membres de la communauté universitaire.

La campagne était présidée par M. Normand Legault, un fier diplômé de l'UdeS, et s'est terminée en octobre 2018.

Au cours des prochaines années, l'UdeS travaillera à créer et maintenir un milieu d'études et de travail où tous peuvent s'accomplir et contribuer. Pour y arriver, on compte adopter des stratégies pour :

- Faire de l'UdeS un milieu exemplaire sur le plan de l'équité, de la diversité et de l'inclusion;
- La positionner comme une université conviviale où l'on apprend et travaille mieux;
- Concevoir des environnements de travail et d'études capacitants;
- Mettre en valeur les membres de la communauté universitaire et leurs réalisations par une stratégie de communication intégrée;
- Travailler de concert avec les associations étudiantes et les partenaires de l'UdeS dans la promotion et la diffusion de ses contributions.

## 4. Positionner l'UdeS comme contributrice essentielle à la société

L'Université de Sherbrooke a fait le choix de bien s'enraciner dans la société et de s'ouvrir aux collaborations avec le milieu, même si elle n'a pu compter sur le financement accordé aux universités situées en région pour les soutenir dans leur mission de pôle de développement socioéconomique régional. Un début de correctif a cependant été annoncé pour l'année 2019-2020.

## L'Université verte

La prise en compte du développement durable dans l'ensemble de la gestion universitaire constitue une autre caractéristique de l'Université de Sherbrooke. Depuis la première cohorte de la maîtrise en environnement en 1974, L'Université de Sherbrooke a acquis une réputation plus qu'enviable en matière d'environnement et de développement durable, comme le démontrent son récent [\*Bilan de développement durable\*](#) et sa première position au Canada lors du dernier classement GreenMetric World University Rankings.

Au plan de l'enseignement, l'Université de Sherbrooke offre plus d'une trentaine de programmes, dont plusieurs coopératifs, permettant d'acquérir une spécialisation en environnement ou en

développement durable à partir de diverses disciplines. Par surcroît, le Centre universitaire de formation en environnement et développement durable constitue la principale unité de formation dans ce domaine au Québec avec ses 3000 diplômées et diplômés en environnement travaillant au Québec et ailleurs dans le monde.

Au niveau de la recherche, le développement durable constitue un créneau majeur de développement dans toutes les facultés. L'Université de Sherbrooke compte 12 chaires et 14 centres ou groupes de recherche qui touchent le développement durable et l'environnement dans différents aspects tels l'efficacité énergétique, l'éthanol cellulosique, la valorisation du verre, le béton à haute performance, l'observation de la Terre, l'eau et la conservation écologique.

Grâce à son [\*Plan de développement durable 2018-2022\*](#) constitué de 7 stratégies et 2 chantiers, plus de 300 actions amène l'UdeS à se transformer graduellement en véritable laboratoire de développement durable, un laboratoire dont les retombées excèdent largement les limites de ses campus pour influencer l'ensemble de la société.

Plusieurs de ces démarches constituent de véritables innovations au Québec. C'est le cas notamment :

- **Mobilité durable** : programme de libre accès au transport en commun pour les étudiantes et étudiants depuis plus de 15 ans et nouveau programme incitatif de transport en commun pour le personnel;
- **Gestion de l'énergie et des gaz à effets de serre** : adoption du budget carbone, une première à l'échelle canadienne, fixant des cibles audacieuses de réduction des GES et une cible de carboneutralité pour 2030;
- **Aménagements verts** : création d'oasis de verdure, telle que le Cœur Campus, qui permet l'utilisation, la valorisation et l'assainissement des eaux de pluie tout en permettant le déploiement d'infrastructures de mobilité active;
- **Matières résiduelles** : compostage in situ par bioréacteur de plus de 70 tonnes de matières organiques contribuant à l'obtention de la plus haute certification de Recyc-Québec pour la gestion des matières résiduelles;
- **Campus équitable et nourricier** : première université canadienne francophone désignée Campus équitable;
- **Approvisionnement responsable** : développement d'une approche écoresponsable, lui permettant d'être la seule université québécoise à posséder la certification 9700-253 du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour l'organisation d'événements écoresponsables;
- **Investissement responsable** : développement d'une stratégie innovante, basée sur une approche collaborative, intégrant autant les experts universitaires que la communauté étudiante.

En faisant de l'Université de Sherbrooke un véritable laboratoire de développement durable, il devient possible d'intégrer la gestion universitaire, l'enseignement et la recherche, pour que chacune de ces dimensions enrichisse les deux autres. Cette approche globale permet également à l'Université de contribuer au développement de l'innovation sociale et d'une nouvelle économie circulaire notamment au niveau de la filière des technologies propres, l'un des principaux secteurs d'investissement à l'échelle internationale. Cette approche définie en concordance avec les

orientations développées par le gouvernement et ses partenaires régionaux de l'Estrie et de la Montérégie devrait contribuer significativement à l'atteinte des objectifs sociétaux.

Depuis 2016-2017, l'Université de Sherbrooke a intégré à son document budgétaire un volet « budget carbone ». Bien qu'à ce chapitre elle présente déjà un bilan exemplaire, l'UdeS souhaite aller encore plus loin en poursuivant sa tradition d'innovation en matière de développement durable. Elle a lancé cette initiative qui ne comporte pas d'équivalent connu. Ce faisant, l'UdeS contribue à établir de nouveaux standards de gestion et de communication transparente dans ce domaine dans l'espoir de lancer un mouvement qui ralliera toutes les grandes institutions.

### **Approche partenariale**

L'approche partenariale qui caractérise l'Université de Sherbrooke se traduit notamment par de nombreux projets appliqués permettant aux étudiantes et étudiants de s'engager directement dans la communauté dans le cadre d'une activité pédagogique ou d'une activité hors de leur cursus.

Depuis quelques années, l'Université de Sherbrooke a de plus enrichi ses relations avec la collectivité par sa stratégie institutionnelle IPE qui contribue à la consolidation d'un pôle d'entrepreneuriat unique à Sherbrooke et dont les résultats directs sont bénéfiques pour l'ensemble du Québec.

L'UdeS a été au cœur des travaux menant à la création et à l'animation du Pôle régional d'enseignement supérieur de l'Estrie.

Les retombées économiques, scientifiques, sociales et communautaires de l'Université de Sherbrooke sont extrêmement riches et variées. L'Université souhaite cependant mieux faire connaître ses contributions à la résolution de problèmes sociaux, sa disponibilité et son écoute des besoins nouveaux afin de mieux illustrer sa contribution unique à la société québécoise. Les citoyens devraient en effet être mieux informés des retombées positives qu'ils reçoivent de leurs universités.

Dans l'avenir, la contribution de l'Université de Sherbrooke à la société s'illustrera notamment par la diffusion d'idées nouvelles et sa capacité de changer le monde. Pour ce faire, l'UdeS entend :

- Tisser des liens plus étroits avec les milieux où elle est active;
- Prendre sa place dans le réseau universitaire, notamment avec le Campus de Longueuil;
- S'imposer comme un leader en transfert de connaissances et en valorisation, notamment par l'entrepreneuriat;
- Continuer de se positionner comme référence québécoise en matière de développement durable;
- S'engager dans le monde avec ses partenaires;
- Se donner les moyens de réaliser sa mission par une approche de relations gouvernementales concertée, proactive et efficace.

## ENJEUX

L'Université de Sherbrooke demeure confrontée à des défis très importants. Par exemple, la nouvelle formule de financement adoptée en 2018 comporte des réductions majeures du financement des études en génie. Le ministère s'est engagé à trouver une solution durable pour pallier ce manque, mais elle n'est pas encore connue.

En attendant, l'aide transitoire spécifique prévue cette année pour le génie sera à la baisse, ce qui ajoute une pression financière supplémentaire et implique notamment de retarder plusieurs embauches professorales nécessaires dans ce domaine.

Les nouvelles normes d'agrément des programmes de résidences en médecine génèrent pour leur part des frais supplémentaires qui n'ont pas été pris en compte dans les calculs du ministère pour établir le financement des programmes de la Faculté de médecine et des sciences de la santé. Ces normes n'étaient pas encore en application au moment de l'évaluation des coûts des programmes. Des représentations sont aussi en cours à cet effet.

Le nouveau gouvernement fait de l'éducation une de ses priorités et souhaite la collaboration des universités pour atteindre ses objectifs. À cet égard, la contribution originale de la Faculté d'éducation de l'UdeS doit être reconnue et valorisée : formation des directions d'école; programmes pour les ressources en formation professionnelle pour les commissions scolaires francophones et anglophones; pédagogie en enseignement supérieur, etc.

On compte également de plus en plus sur les universités pour accélérer le transfert technologique et la valorisation de la recherche en collaboration avec les structures de développement économique et les villes dans le cadre des futures Zones d'innovation. Dans ce domaine, l'Université de Sherbrooke joue un rôle d'avant-garde qui doit être reconnu et intégré de façon pérenne dans son financement.